



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LES COMMUNES DE SAVIGNAC-SUR-LEYZE ET SAINT-AUBIN (47)

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT



Février 2022

Etude réalisée par :



ETEN Environnement www.eten-environnement.com	
Agence Nouvelle-Aquitaine	Agence Occitanie
✉ 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX ☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03 Email : environnement@eten-aquitaine.com	✉ 60, rue des fossés 82800 - NEGREPELISSE ☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56 Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

REFERENCES DU DOSSIER

ETUDE	<p>Projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin (47)</p> <p>Résumé Non Technique de l'étude d'impact</p>
PORTEUR DE PROJET	<p>SOLVEONA 02 3 bis route de Lacourtenourt 31150 FENOUILLET</p> <p>Contact : Kyllian GOOVAERTS k.goovaerts@solveo-energie.com</p> 
PRESTATAIRE	<p>ETEN 82 60 rue des fossés - 82 800 NEGREPELISSE Tél : 05.63.02.10.47/Fax : 05.63.67.71.56 Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com</p>  <p>Chef de projet : Arthur MENAGER</p>
AUTEURS DE L'ETUDE	<p>Cédric DULUC, Chargé d'étude Environnement (Expert Habitats naturels/Flore et zones humides) Master 2 « Ecologie Opérationnelle » - Université Catholique de Lille (59)</p> <p>Charlotte JAULIAC, Chargée d'études Environnement (Experte Faune) Master 2 « Biodiversité et Gestion de l'Environnement » - Paris Sciences Lettres – EPHE (75)</p> <p>Arthur MENAGER, Chargé d'étude Environnement (Expert Faune) Master 2 « Gestion de la Biodiversité » - Université Paul Sabatier de Toulouse (31)</p> <p>Sarah ROBIN, Chargée d'étude Environnement (Experte Habitats naturels/Flore et zones humides) Master 2 « Biodiversité, écologie et évolution : Génie Ecologique » - Université de Poitiers (86)</p> <p>Aloïs ROUILLERE, Chargé d'étude Environnement (Expert Faune) Master 2 « Expertise Faune Flore » - Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (75)</p> <p>Marine ZIMMER, Chargé d'étude Environnement (Experte Faune) Master 2 « Man And Biosphere » - Université Paul Sabatier de Toulouse (31)</p>
CODE INTERNE	OC2020_BA001_D47
DATE DE REMISE	Février 2022

Sommaire

SOMMAIRE	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
I. PREAMBULE	4
I. 1. Une étude d'impact : qu'est-ce que c'est ?	4
I. 2. Le photovoltaïque en France	4
I. 3. Présentation de demandeur : SOLVEO Energie.....	4
II. DESCRIPTION DU PROJET	5
II. 1. Localisation	5
II. 2. Historique du choix du site.....	5
II. 3. Données techniques générales du projet photovoltaïque	6
III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	8
III. 1. Milieu physique.....	8
III. 2. Milieu humain	9
III. 3. Paysage et patrimoine culturel.....	10
III. 4. Milieu naturel.....	12
IV. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET	16
IV. 1. Impacts – Milieu physique.....	16
IV. 2. Impacts bruts – Milieu humain.....	16
IV. 3. Impacts – Paysage et patrimoine culturel.....	17
IV. 4. Impacts bruts – Milieu naturel	17
IV. 5. Analyse d'incidences sur les sites Natura 2000	19
IV. 6. Impacts cumulés avec d'autres projets connus.....	19
V. MESURES VISANT A EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES IMPACTS NEGATIFS DU PROJET ET IMPACTS RESIDUELS ...	20
V. 1. Mesures d'évitement intégrées au projet.....	20
V. 2. Mesures de réduction intégrées au projet.....	20
V. 3. Conclusion sur les mesures d'évitement et de réduction.....	21
V. 4. Mesures d'accompagnement	21
V. 5. Coûts des mesures d'évitement et de réduction.....	21
V. 6. Effets attendus des mesures d'évitement et de réduction à l'égard des impacts du projet	23
VI. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	29

Table des illustrations

CARTES

Carte 1 : Localisation de l'aire d'étude	5
Carte 2 : Plan de masse du projet et raccordement	7
Carte 3 : Carte de l'aléa retrait et gonflement d'argiles sur l'aire d'étude (Source : Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles)	10
Carte 4 : Habitats naturels et anthropiques	12
Carte 5 : Localisation des espèces exotiques envahissantes	13
Carte 6 : Points de contact avec la faune patrimoniale et habitats d'espèces	14
Carte 7 : Carte de synthèse des enjeux du milieu naturel	15
Carte 8 : Impacts sur les habitats naturels et anthropiques	18
Carte 9 : Autres projets connus	19
Carte 10 : Espacement entre les panneaux photovoltaïques	20
Carte 11 : Mesures de réduction concernant la faune	21

TABLEAU

Tableau 1 : Caractéristiques techniques du projet	6
Tableau 2 : Périmètres de gestion et zonages réglementaires identifiés au droit de l'aire d'étude.....	8
Tableau 3 : Synthèse des risques au niveau de l'emprise maîtrisée.....	9
Tableau 4 : Synthèse des projets significatifs	19
Tableau 5 : Synthèse des coûts du projet	21
Tableau 6 : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction, et impacts résiduels	23

FIGURES

Figure 1 : Parc raccordé en France au 30 septembre 2021	4
Figure 2 : Lieux d'implantations du groupe SOLVEO ENERGIE	4
Figure 3 : Photographie aérienne du secteur d'étude en 1993	5
Figure 4 : Plan théorique d'une centrale photovoltaïque au sol	6
Figure 5 : Procédure de recyclage des panneaux (source : SOREN)	7
Figure 6 : Gravats et déchets inertes occupant la majorité de la partie ouest du site © ETEN environnement	9
Figure 7 : Bloc-diagramme paysager des Collines de Guyenne (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne) ..	10
Figure 8 : Aspect paysager général du site (partie ouest)	11
Figure 9 : Aspect paysager général du site (partie est) © ETEN Environnement	11
Figure 10 : Vue au niveau de l'entrée du site (accès routier au sud-est du site).....	11
Figure 11 : Vue du chemin à l'est du site	11
Figure 12 : Paysage sur les abords du site (au sud) © ETEN Environnement	11
Figure 13 : Vue du site depuis le village de Monségur (à l'est du site) © ETEN Environnement	12
Figure 14 : Vue projetée sur l'entrée de la centrale solaire depuis la départementale 233 ©3D Vision	17
Figure 15 : Vue projetée sur la centrale solaire depuis la route communale au sud © 3D vision	17

I. Préambule

I. 1. Une étude d'impact : qu'est-ce que c'est ?

L'étude d'impact est un document réglementaire que le porteur de projet doit établir avant de réaliser son aménagement. Ce document consiste, premièrement, en une analyse de l'état initial de l'environnement (milieu physique, milieu humain, paysage, milieu naturel) au niveau de la zone impactée par le projet. Suite à cela, les incidences du projet sur l'environnement sont évaluées puis des mesures environnementales visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sont proposées.

Ce document correspond à la procédure d'évaluation environnementale que le maître d'ouvrage intègre dans la conception de son projet.

Le présent document est le résumé non technique de l'étude d'impact. Il correspond à une étude d'impact concentrée et vulgarisée afin de permettre à tous de comprendre le projet, les enjeux du secteur et les mesures mises en place.

Pour plus d'informations : Pièce A – VI. Réglementation et procédures applicables p.29 de l'étude d'impact.

I. 2. Le photovoltaïque en France

Les systèmes photovoltaïques utilisent l'énergie la mieux répartie dans le monde : la lumière du soleil. En France, actuellement, des milliers de réalisations ont mis en valeur les qualités de l'électricité solaire photovoltaïque : sa fiabilité, son autonomie, son influence faible sur l'environnement et sa plus-value en tant que composant de construction.

Le développement des énergies renouvelables représente un enjeu mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'énergie solaire, propre et renouvelable, permet une production d'électricité significative et présente de nombreux avantages : fiable, peu coûteuse, faible impact sur l'environnement, etc.

Au 30 septembre 2021, la puissance totale raccordée s'élève à 12 329 MW (hors Corse), soit **60,6 % de l'objectif 2023** fixé par le Plan Pluriannuel de l'Energie et 66 % du cumul des objectifs régionaux des SRCAE (Schémas régionaux Climat-Air-Energie) pour l'année 2021.

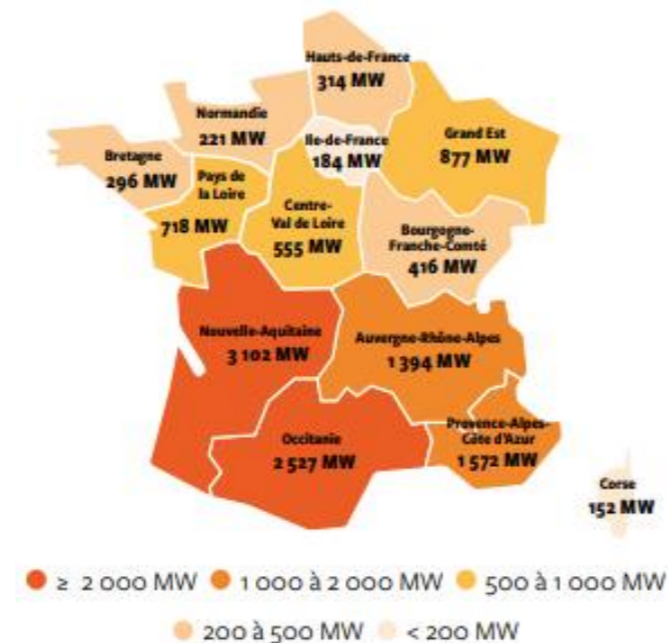


Figure 1 : Parc raccordé en France au 30 septembre 2021
(Source : RTE/ERDF/ADEE/SER : panorama de l'électricité renouvelable)

Le projet de parc photovoltaïque au sol de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin s'inscrit dans cette démarche de développement des énergies renouvelables et permet de répondre aux objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

I. 3. Présentation de demandeur : SOLVEO Energie

Solveo Énergie est une société française indépendante spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales de production photovoltaïque et éolienne.

L'entreprise a réalisé des projets de toutes tailles, de plusieurs dizaines de kW à des dizaines de MW, en autoconsommation ou en injection, avec ou sans dispositifs de stockage.

La société s'appuie sur le savoir-faire de près de 30 ans du Groupe Solveo dans le domaine de l'électricité.

Solveo Énergie est positionnée sur toute la chaîne de valeur des projets d'énergie renouvelable, se chargeant des prestations d'identification de nouveaux sites, de conception, de développement technique et administratif, de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance.

Depuis sa création, Solveo Énergie a construit, conservé et exploite plus de 54 Mwc photovoltaïques sur plus de 250 centrales de production, avec 39 MW de photovoltaïque et d'éolien en construction, 25 MW éoliens développés et un portefeuille de développement de 1.1 GW.

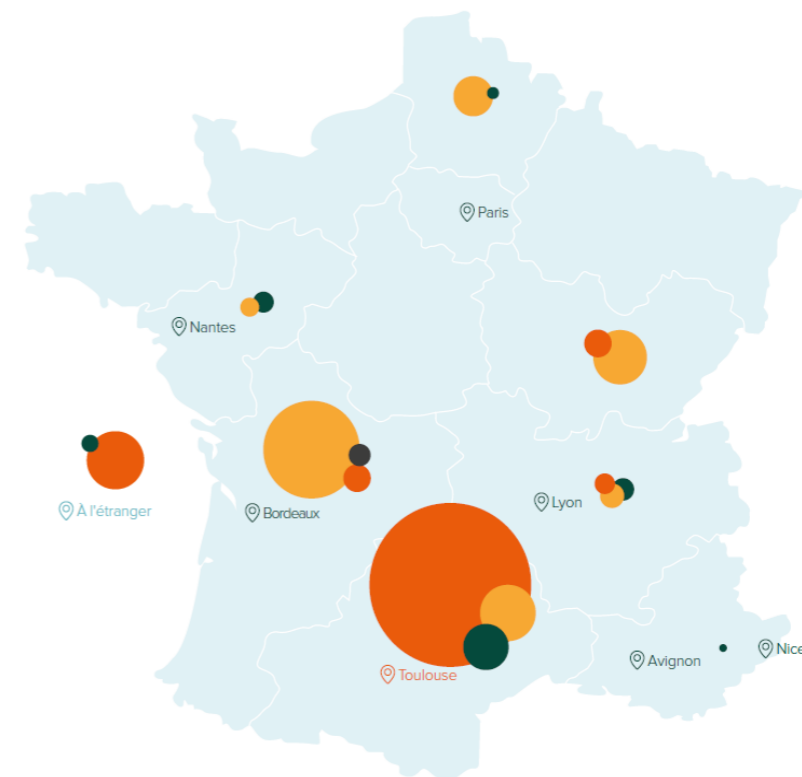
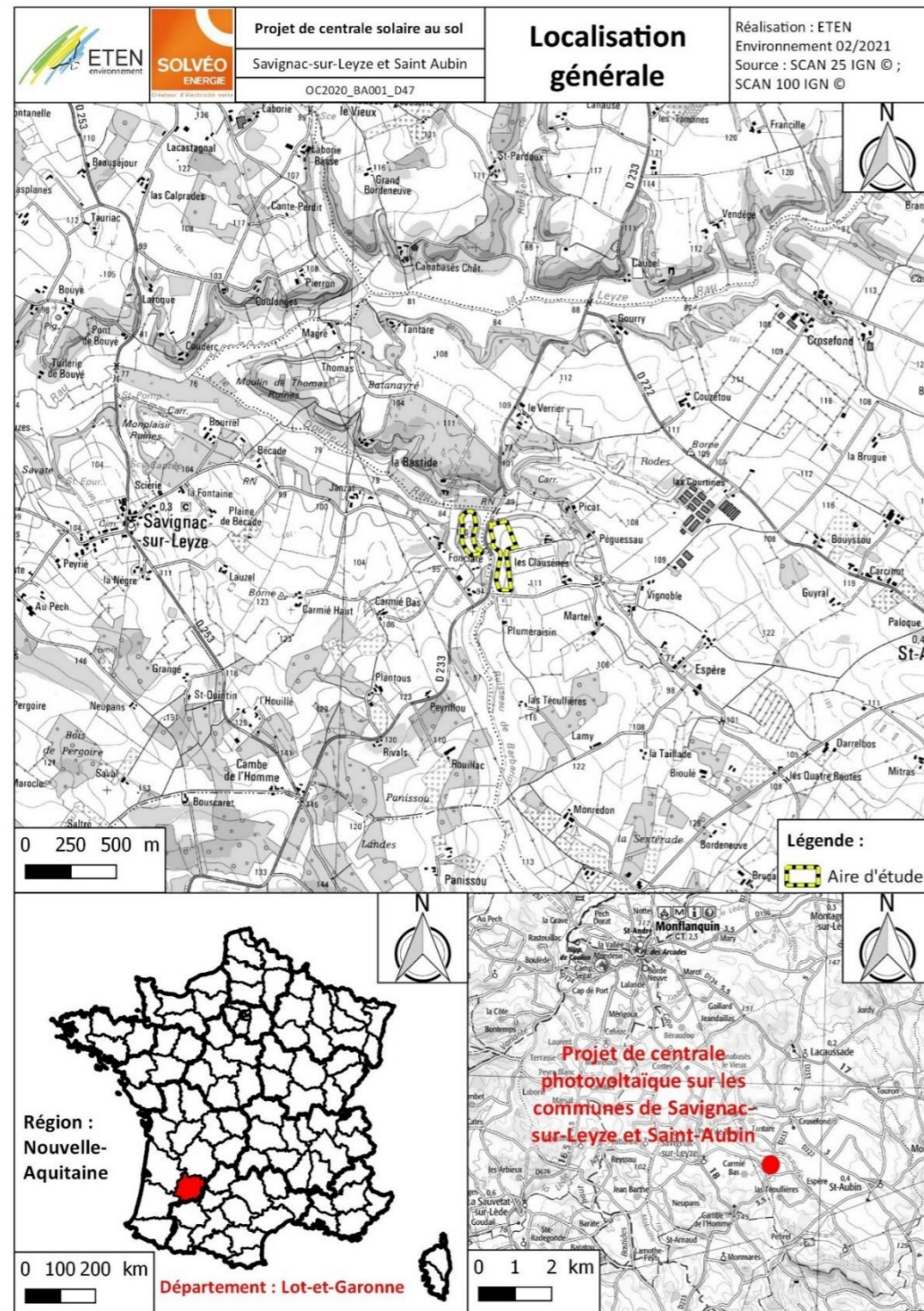


Figure 2 : Lieux d'implantations du groupe SOLVEO ENERGIE

II. Description du projet

II. 1. Localisation

Le projet de centrale photovoltaïque se situe à cheval sur les communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin (47) en région Nouvelle Aquitaine.



Carte 1 : Localisation de l'aire d'étude

II. 2. Historique du choix du site

La démarche initiale a été la recherche de terrains dégradés de type carrière. Des terrains avec une partie en carrière et une partie exploitée pour l'extraction de matériaux ayant servis à la construction de la déviation de Villeneuve-sur-Lot ont alors été identifiés à Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin.



Figure 3 : Photographie aérienne du secteur d'étude en 1993

Des rencontres avec les Maires des communes concernées ont ensuite permis de préciser l'historique de ces sites :

- Sur la commune de Savignac-sur-Leyze, au lieu-dit « Fonclare » : une carrière dont l'activité d'extraction est achevée depuis 1993 et qui depuis sert de dépôt de gravats à une entreprise de travaux publics ;
- Sur la commune de Saint-Aubin, au lieu-dit « les Clausènes » : un terrain décaissé illégalement, ayant été recouvert d'une couche de terre par injonction de la DREAL et étant resté à l'état de friche naturelle.

L'historique de l'élaboration du projet est le suivant :

- Février 2020 : première rencontre avec la communauté de communes ;
- Juillet 2020 : première rencontre avec la commune de Savignac-sur-Leyze ;
- Septembre 2020 : première rencontre avec la commune de Saint-Aubin ;
- Septembre 2020 : délibérations favorables des conseils municipaux des deux communes ;
- Septembre 2021 : rencontre avec le Comité de Pilotage "Photovoltaïque" de la communauté de communes et passage en comité technique EnR à la Direction Départementale des Territoires du 47 à Agen ;
- Février 2022 : Permanences publiques sur les communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin.

II. 3. Données techniques générales du projet photovoltaïque

Composition et fonctionnement d'une centrale photovoltaïque

Une centrale photovoltaïque est principalement composée des éléments suivants :

- Les modules (composés de cellules photovoltaïques), source de production d'énergie et leurs structures porteuses ;
- Les installations électriques pour le transport de l'énergie produite (câbles et boîtes de jonctions) ;
- Les onduleurs et les transformateurs pour la transformation de l'énergie produite ;
- Les aménagements connexes ou locaux techniques nécessaires à l'exploitation du site ;
- Le raccordement au réseau public de distribution d'électricité via un poste de livraison.

Le schéma proposé ci-dessous permet d'identifier facilement la place de chaque composant :

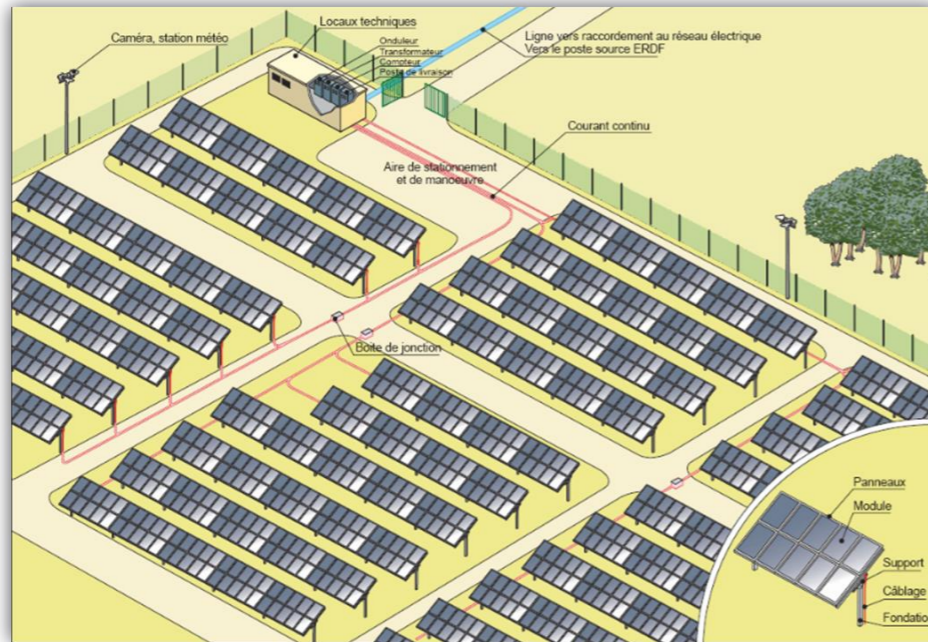


Figure 4 : Plan théorique d'une centrale photovoltaïque au sol
(Source : Guide méthodologique de l'étude d'impact d'une centrale PV au sol, 2011)

Description du projet de Fonclare (communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin)

Le tableau ci-dessous synthétise les principales caractéristiques techniques de ce projet.

Tableau 1 : Caractéristiques techniques du projet

Caractéristiques du parc photovoltaïque	
Surface totale	5,15 ha
Puissance (MWc)	4,2
Production (MWh)	5 520
Durée de vie du parc	40 ans
Caractéristiques techniques des modules	
Type	Bifacial
Nombre	Environ 8 500
Type de cellules	Monocristalline – 72 cellules
Puissance unitaire (Wc)	Environ 500
Longueur (m)	2,26
Largeur (m)	1,05
Surface projetée au sol (ha)	2,03
Caractéristiques techniques des tables d'assemblage	
Nombre de tables	2v30 : 112, 2v15 : 39, 2v7 : 47
Type (tracker, fixe)	Fixe

Nombre de panneaux par table d'assemblage	2v30 : 60, 2v15 : 30, 2v7 : 14	
Fixation au sol	Pieux battus	
Inclinaison (°)	20	
Ecartement entre deux tables (m)	4 et 5 (zone à enjeux)	
Hauteur (m)	2,18	
Longueur (m)	2v30 : 33m, 2v15 : 16.5m, 2v7 : 7.7m	
Caractéristiques techniques du poste de transformation		
Nombre	1	
Type (préfabriqué, out-door)	Préfabriqué	
Hauteur (m)	3	
Longueur (m)	10	
Surface unitaire (m ²)	25	
Couleur/bardage	Vert lierre RAL 6028	
Excavation (m)	0,8	
Caractéristiques techniques du poste de livraison et de transformation		
Nombre	1	
Type (préfabriqué, out-door)	Préfabriqué	
Hauteur (m)	3	
Longueur (m)	10	
Surface unitaire (m ²)	25	
Couleur/bardage	Vert lierre RAL 6028	
Excavation (m)	0,8	
Caractéristiques techniques des pistes		
Largeur (m)	Empierrée : 5 m, périphérique : 3 m	
Longueur (empierrée et périphérique)	Empierrée : 72 m + 1 aire de grutage (10x10 m), périphérique : 1 555 m	
Revêtement	Empierrée : graviers compactés, périphérique : aucun	
Caractéristiques techniques de la clôture et des portails		
	Clôture	Portail
Hauteur	2	2
Longueur	1 682 m	6 m
Couleur	Vert lierre RAL 6028	Vert lierre RAL 6028
Caractéristiques techniques de la réserve incendie		
Nombre	1	
Surface unitaire (m ²)	104	
Volume d'eau contenu (m ³)	120	

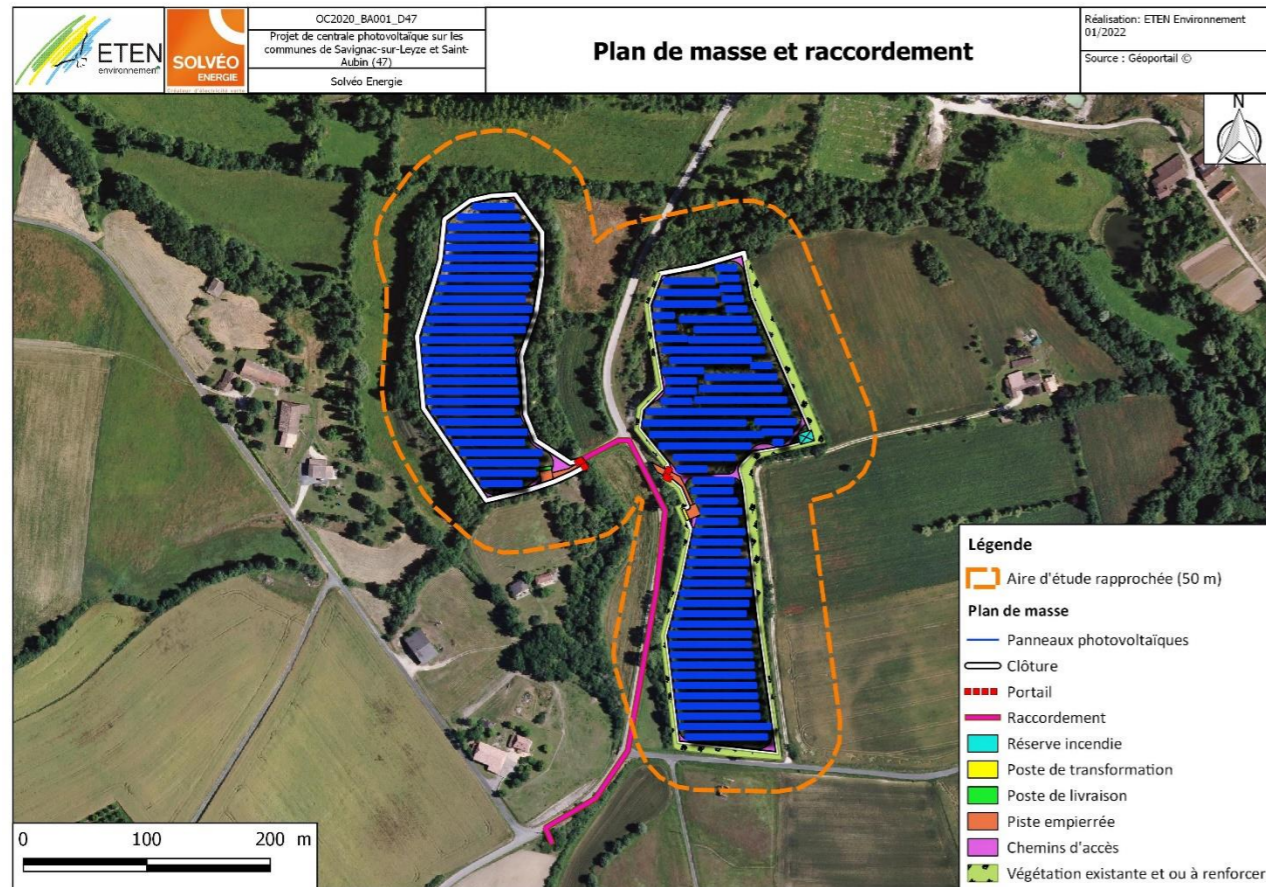
Raccordement au réseau électrique public

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé depuis le poste de livraison de la centrale photovoltaïque, qui est l'interface entre le réseau public et le réseau propre aux installations.

Le Gestionnaire du Réseau de Distribution réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque. Le financement de ces travaux reste à la charge du maître d'ouvrage de la centrale solaire.

A ce stade du projet, le linéaire de raccordement est estimé à 450 mètres. Le raccordement au réseau électrique public est réalisé en souterrain. Il est cantonné en bord de route ou de chemin. Du fait de son enfouissement, son impact en phase exploitation peut être considéré comme nul. Le raccordement est susceptible de générer des impacts uniquement en phase chantier.

Le plan de masse de la centrale photovoltaïque est donné en suivant.



Carte 2 : Plan de masse du projet et raccordement

La phase chantier

Suite à l'obtention des autorisations nécessaires, la construction de la centrale pourra débuter. La durée du chantier est estimée entre 6 et 8 mois.

Trois phases principales, se divisant en plusieurs opérations, sont ainsi répertoriées. Il s'agit de :

- **La phase de préparation du site (pose des clôtures, préparation du terrain, ...)** ;
- **La phase de montage des structures photovoltaïques (préparation des chemins de câbles enterrés, pose des matériels, mise en place des locaux techniques, ...)** ;
- **La phase de raccordement.**

La maintenance du site

L'exploitation durera au minimum 40 ans. Des manœuvres d'entretien et de maintenance auront lieu ponctuellement.

Le démantèlement

Enfin, le démantèlement de la centrale et la remise en état du terrain sont prévus dans les conditions du bail. Lors du démantèlement, tous les composants du parc sont démontés et sont acheminés, après tri sélectif, vers les filières de retraitement et/ou de récupération les plus proches.



Figure 5 : Procédure de recyclage des panneaux (source : SOREN)

Pour plus d'informations : Pièce A – IV.5. Description de la mise en œuvre et de l'exploitation du parc solaire p.21 de l'étude d'impact

III. Etat initial de l'environnement

Le site retenu possède une partie anciennement exploitée en carrière et servant au stockage de gravats à une entreprise locale de travaux publics. L'autre partie correspond à un terrain décaissé illégalement puis recouvert d'une couche de terre par injonction de la DREAL et recolonisé par la végétation.

III. 1. Milieu physique

Climat

Les communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin sont situées à l'est du département du Lot-et-Garonne. Le site est donc soumis à un climat océanique altéré, moyennement pluvieux et doux. Les vents sont modérés de secteurs ouest et est-sud-est dominants. L'ensoleillement du site concerné par le projet (1 982 h/an) est un véritable atout pour le photovoltaïque. L'exposition du site à la foudre est très faible.

Topographie

De fortes pentes sont observées et ont pour origine l'activité de carrière du site avec une renaturation de la partie est ayant suivie. Le site présente de fortes disparités de relief.

Géologie

Le site prend place sur une seule couche géologique : Les Calcaires de Castillon de l'Oligocène inférieur.

Hydrogéologie

La masse d'eau de niveau 1 concernée par le site est la nappe libre n° **FRFG088 - Molasses du bassin du Lot**.

A l'heure actuelle, les états quantitatif et chimique de la masse d'eau « Molasses du bassin du Lot » - n°FRFG088 sont « bons » (objectifs de bon état atteint en 2015). L'état des lieux de 2019 indique que la pression diffuse d'origine agricole est significative sur la masse d'eau « Molasses du bassin du Lot » - n°FRFG088. Sur cette masse d'eau, la pression relative aux prélèvements d'eau est toutefois non significative. Aucune pression ponctuelle n'est à signaler.

Hydrographie

Le projet est localisé dans la zone hydrographique n° O876 - Le Lot du confluent du Dourdou (de Conques) (inclus) au confluent de la Garonne. Aucun cours d'eau codifié n'est présent sur l'aire d'étude. Le cours d'eau le plus proche est le Dounech (FRFRR675_1), situé à quelques mètres au nord de l'aire d'étude.

La masse d'eau « Le Dounech » (FRFRR675_1) présente un état écologique moyen (indice de confiance faible) et un état chimique non classé (indice de confiance inconnu). D'après l'état des lieux 2019, des pressions significatives de rejets d'azote diffus d'origine agricole et de pesticides s'exercent sur « Le Dounech ». Ce cours d'eau est également soumis à des pressions significatives liées à des prélèvements d'eau pour l'irrigation. Des pressions non significatives relatives à des rejets de macropolluants et de substances dangereuses sont exercées. Enfin, il est à noter que « Le Dounech » est modérément altéré au niveau de sa continuité et de son hydrologie mais fortement altéré au niveau de sa morphologie.

Il est à noter qu'une grave pollution de ce cours d'eau a eu lieu en août 2018 d'après la Fédération de pêche du Lot-et-Garonne. Il en résulte en la mortalité quasi-totale de tous les poissons peuplant ce cours d'eau.

Zones inondables

Les communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin ne sont pas soumises au risque d'inondation.

Les mares, étangs et plans d'eau

Aucun plan d'eau codifié n'a été recensé sur l'aire d'étude du projet.

Zones humides élémentaires

Aucune zone humide élémentaire n'est recensée sur l'emprise du projet.

Zones humides caractérisées lors des inventaires de terrain

Deux critères permettent d'identifier les zones humides :

- Via la végétation, on parle alors de zones humides floristiques ;
- Via la pédologie, on parle alors de zones humides pédologiques (relatives aux sols).

Critère floristique

Aucun habitat naturel caractéristique des zones humides floristiques n'a été identifié sur le site et aucun relevé phytosociologique (étude des communautés végétales) n'a révélé une végétation caractéristique des zones humides.

Critère pédologique

Aucun sondage pédologique n'est caractéristique de zones humides.

Objectifs du SDAGE 2016-2021, périmètres de gestion intégrée et zonages réglementaires

Tableau 2 : Périmètres de gestion et zonages réglementaires identifiés au droit de l'aire d'étude

	Type	Libellé
SDAGE 2016-2021	UHR (Unités hydrographiques de référence)	Concerné : Lot aval (Lot3)
	ZPF (Zones à préserver pour leur utilisation future en eau potable)	Non concerné
	ZOS (Zones à Objectifs plus Stricts)	Non concerné
Périmètre de gestion intégrée	Contrats de rivière	Concerné : Lot aval (R237)
	PGE (Plans de Gestion des Etiages)	Concerné : LOT (10)
	SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	Non concerné
Zonages réglementaires	AAC (Aires d'Alimentation de Captages prioritaires)	Non concerné
	ZRE (Zones de Répartition des Eaux)	Concerné : Arrêté préfectoral n°95.0887 du 09 mai 1995 - Annexe A (ZRE4701)
	SPC (Prévisions des Crues)	Concerné : Tarn-Lot (1533)
	Zones vulnérables	Concerné : Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Adour-Garonne - Arrêté du 21/12/2018 (FZV0505)
	Zones sensibles	Le Lot en aval de sa confluence avec le Dourdou et ses affluents (hors le Célé) (05014)

Pour plus d'informations : **Pièce C – I. Milieu physique p.47** de l'étude d'impact.

III. 2. Milieu humain

Contexte socio-économique

Le projet est localisé à cheval sur le territoire communal de Savignac-sur-Leyze et de Saint-Aubin (47). Quelques maisons habitées sont présentes aux alentours de l'aire d'étude (dans un rayon de 300 m).

La population de Saint-Aubin augmente globalement entre 1968 et 2011 avec une légère baisse entre 1982 et 1999 ainsi qu'entre 2011 et 2016. Celle de Savignac-sur-Leyze suit la même tendance générale.

Le parc de logements de la commune de Saint-Aubin a augmenté continuellement depuis 1968, augmentant ainsi d'environ 86% en un demi-siècle. Concernant Savignac-sur-Leyze, une augmentation du nombre de logements est également constatée (+59%).

Les principales activités des communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin sont le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration / les activités d'industrie manufacturière, industries extractives et autres / la construction / les autres activités de services.

Le site correspond à une ancienne carrière sur la partie ouest, ainsi qu'une partie décaissée illégalement à la fin des années 1980 pour alimenter la déviation de Villeneuve-sur-Lot.

Urbanisme

Après une modification simplifiée du PLUi de la communauté de communes de Bastides en haut Agenais, la partie ouest de l'aire d'étude a été nouvellement classifiée en zone naturelle dédiée aux parcs photovoltaïques (zone Npv). L'implantation de parc solaires est donc autorisée sur cette zone. Cependant, certaines règles sont à respecter.

La partie est de l'aire d'étude est classée en zone agricole (zone A) mais aucune activité n'y est exercée depuis de très nombreuses années. La zone agricole autorise également les installations photovoltaïques au sol sous certaines conditions

Les règles d'urbanisme de ces zones ont été prises en compte lors de l'élaboration du projet et sont toutes respectées. Ainsi, le projet de parc photovoltaïque apparaît compatible avec les documents d'urbanisme.

Voiries

L'aire d'étude est coupée en deux par une route. Des chemins de randonnées sont recensés autour du site, dont quelques-uns en bordure.

Servitudes d'utilité publique

Le projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique.

Santé et sécurité

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est présente à approximativement 200 m au nord-est de l'aire d'étude, il s'agit d'une carrière. Cette installation est soumise à autorisation et n'est pas classée SEVESO.

6 activités polluantes sont recensées sur la commune de Saint-Aubin. 5 autres sont dénombrées sur la commune de Savignac-sur-Leyze. Ces sites ne concernent pas l'aire d'étude.

La partie ouest du site, servant de dépôts à une entreprise de travaux publics, est occupé principalement par des gravats et des déchets inertes, mais également par des déchets d'autres types :

- Des déchets métalliques (tôles, bidons, ...) ;
- Des pneus ;
- Divers déchets plastiques dont des bidons vides de produits phytosanitaires ;
- Autres déchets ponctuellement (déchets en bois, déchets verts, ...).



Figure 6 : Gravats et déchets inertes occupant la majorité de la partie ouest du site © ETEN environnement

Quelques déchets plastiques correspondant à des pare-chocs de voitures sont présents dans la partie est.

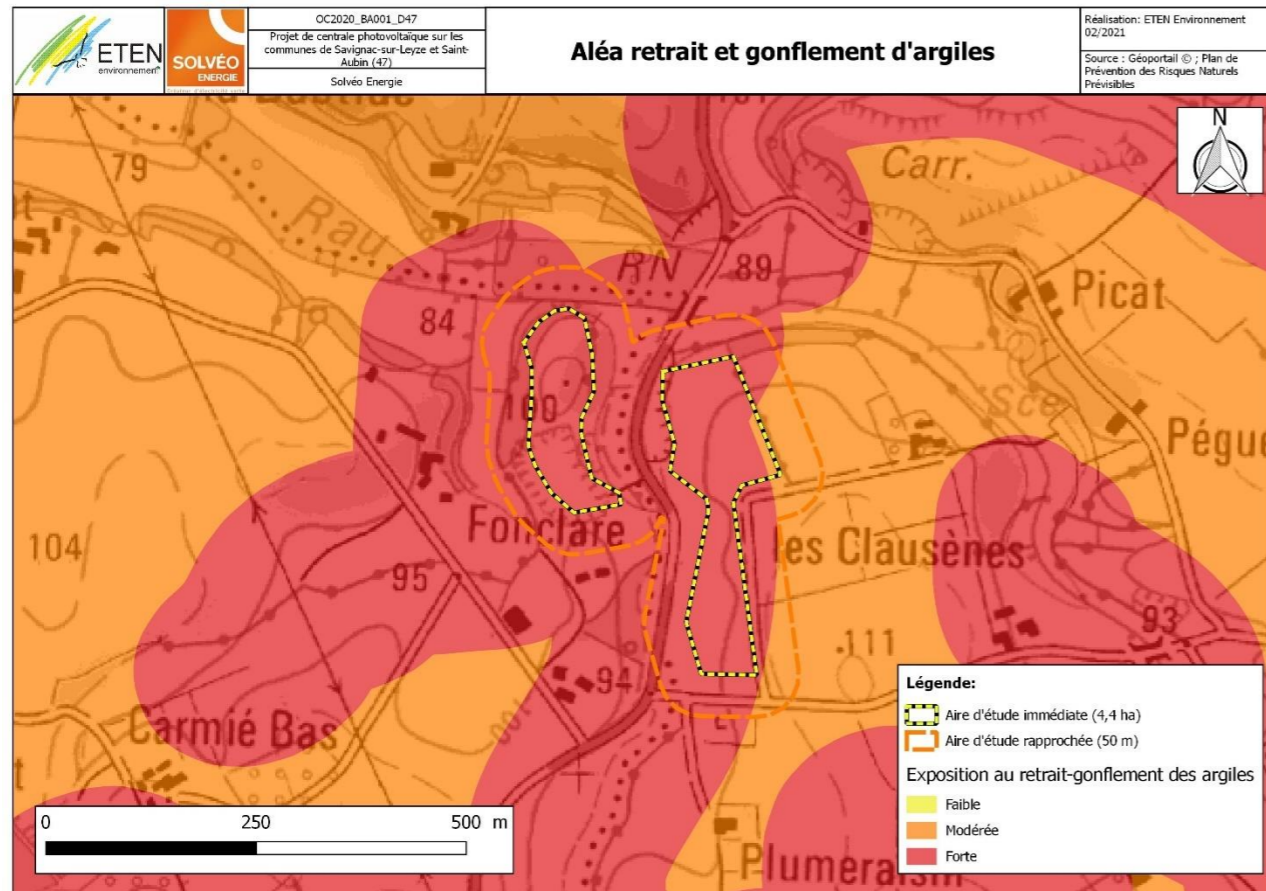
A noter qu'un diagnostic pollution a été mené sur le site par ETEN environnement (annexe 4 EIE).

Risques naturels et technologiques

L'aire d'étude est concernée par les risques décrits ci-dessous.

Tableau 3 : Synthèse des risques au niveau de l'emprise maîtrisée

NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE	REMARQUES
Sismicité	Très faible	Zone de sismicité de niveau 1 sur les communes
Mouvements de terrain	Très faible	Aucun mouvement de terrain recensé et communes ne présentant pas de PPR
Aléa retrait/gonflement d'argiles	Fort	Exposition forte identifiée sur Géorisques
Zone inondable	Très faible	Communes non concernées par le risque inondation
Remontée des eaux de nappe	Modéré	Le site est potentiellement sujet à des remontées de nappes
Incendie Feu de forêts	Faible	Intégration aux projets des moyens de lutte contre l'incendie
Risques technologiques	Très faible	Les communes ne sont pas exposées à un risque particulier



Carte 3 : Carte de l'aléa retrait et gonflement d'argiles sur l'aire d'étude (Source : Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles)

Périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable

Aucun captage d'eau potable n'est présent sur la commune de Saint-Aubin alors qu'il y en a un au niveau de Savignac-sur-Leyze, le « forage de Savignac », situé à approximativement 2 km du site.

Qualité de l'air

La qualité de l'air sur le périmètre d'étude peut donc être estimée comme bonne mais peut varier ponctuellement avec les activités agricoles et de décaissement alentours ainsi qu'à cause de la carrière au nord-est du site. Les conditions météorologiques influent également sur la qualité de l'air.

Émissions sonores

L'ambiance sonore de l'aire d'étude peut être estimée comme bonne.

Pour plus d'informations : Pièce C – II. Milieu humain p.61 de l'étude d'impact.

III. 3. Paysage et patrimoine culturel

Analyse du paysage

Le site est localisé dans les collines de Guyenne. Les paysages de cette entité se composent de grandes étendues ondulées de collines. Ces reliefs parsèment le vallon et lui donnent des reliefs doux caractéristiques. La polyculture et les vergers sont dominants dans cette entité paysagère qui offre un cadre idéal pour ces exploitations agricoles. Celles-ci sont entrecoupées d'espaces boisés, de haies et d'alignements d'arbres qui donnent du relief sans pour autant fermer le vaste panorama des collines.

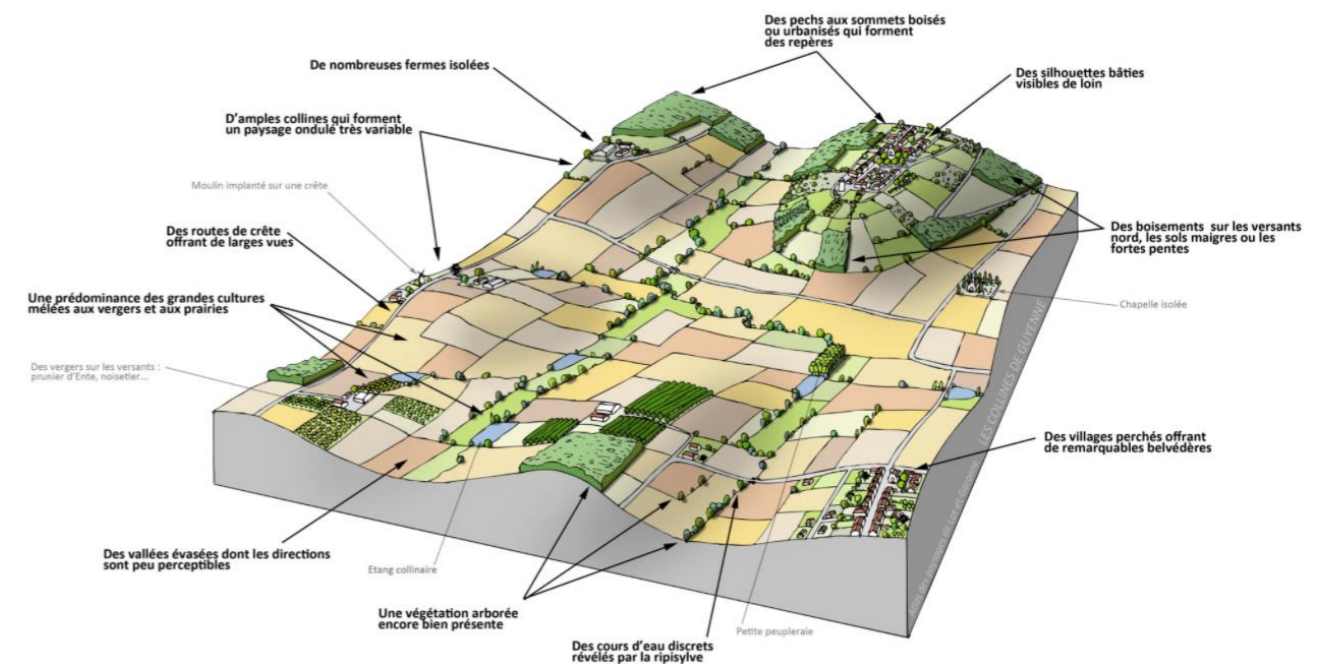


Figure 7 : Bloc-diagramme paysager des Collines de Guyenne (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne)

Contexte paysager du site

Le site s'inscrit dans un contexte de polyculture et d'élevage. Les reliefs sont faiblement marqués et répondent aux caractéristiques paysagères des collines de Guyenne. Sans être situé dans une dépression, le site est à relativement basse altitude (95 m environ), permettant une vue dégagée des environs.

L'analyse paysagère du site fait intervenir 3 zones d'études :

- Une zone d'ambiance paysagère interne au site ;
- Une zone rapprochée de l'emprise maîtrisée ou périmètre immédiat ;
- Une zone éloignée (paysage élargi) de 5 km autour du projet est également concernée par l'analyse paysagère et permet de prendre en compte le paysage éloigné.

Ambiance paysagère du site

Le site se divise en deux parties paysagères bien distinctes. La partie ouest est marquée par des anciennes carrières laissant peu de covisibilité en bas du site. Cependant, tout comme dans la seconde partie du site (à l'est), les points hauts peuvent permettre une covisibilité avec les parcelles alentours. La partie est du site, composée de friches, de fourrés et de boisements, possède un enjeu paysager plus fort que la partie ouest. Son caractère naturel lui permet, en effet, de bien s'intégrer dans le paysage des vallons.



Figure 8 : Aspect paysager général du site (partie ouest)



Figure 9 : Aspect paysager général du site (partie est) © ETEN Environnement

Analyse du paysage rapproché

Dans l'ensemble, le site s'inscrit dans un contexte vallonné qui diminue sa covisibilité. Côté ouest, le terrain correspond à une carrière en contre-bas avec une faible enjeu paysager. La présence d'habitations sur les abords du site en hauteur constitue néanmoins un point de vigilance. L'enjeu paysager est donc faible à modéré pour la partie ouest du site qui comporte certaines ouvertures sur les abords et une habitation à proximité directe. A noter que les tables photovoltaïques ne seront implantées que dans la partie basse du site, où la probabilité de covisibilité est très faible.

Sur le côté est, le site correspond à un milieu naturel en friche. Celui-ci comporte une covisibilité diminuée par une couverture arbustive et arborée. Cependant, certains reliefs favorisent la covisibilité avec les parcelles et les habitations alentours au sud et au nord de cette partie du site. L'enjeu paysager associé est modéré.



Figure 10 : Vue au niveau de l'entrée du site (accès routier au sud-est du site)



Figure 11 : Vue du chemin à l'est du site

Analyse du paysage élargi

Le site se démarque du paysage collinéen des alentours de par sa configuration de carrière. Aux alentours, les paysages sont en effet constitués de parcelles agricoles aux reliefs collinéens.



Figure 12 : Paysage sur les abords du site (au sud) © ETEN Environnement

On observe une covisibilité du site depuis le village de Monséguir, cependant, le site se distingue peu dans le paysage. Celui-ci n'est pas distinguable depuis la crête située au nord ou depuis le village de Monflanquin. Il y a peu de covisibilité autour du site qui est entouré de reliefs (liés à la carrière). L'enjeu est globalement faible à modéré pour le paysage éloigné.

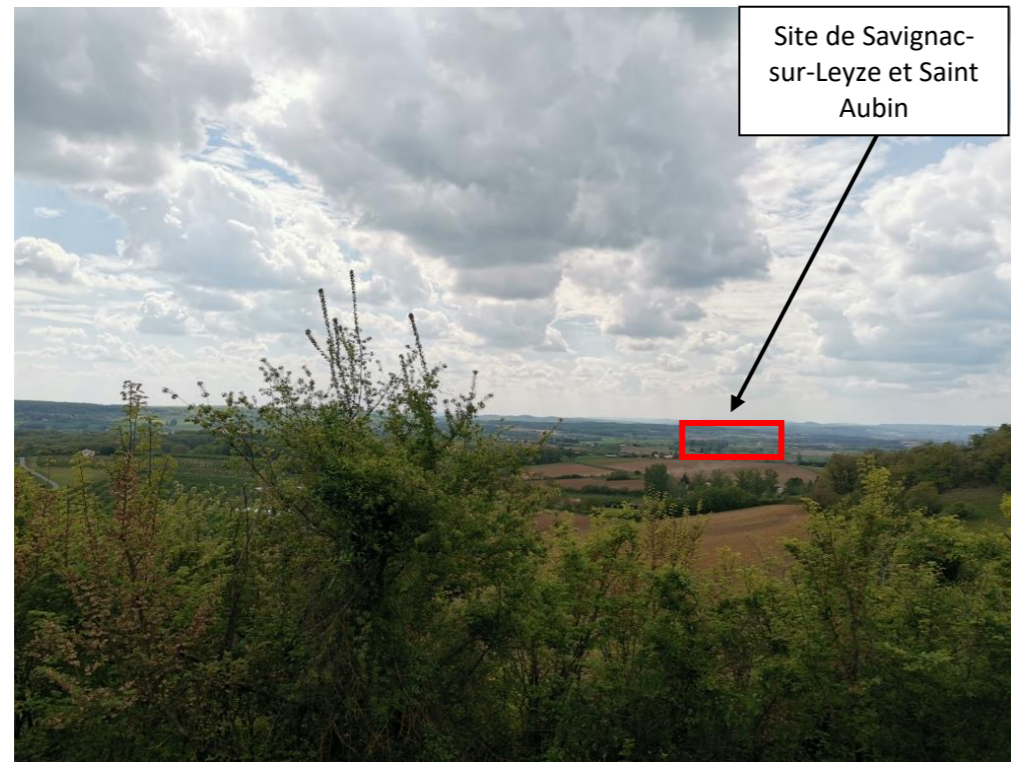


Figure 13 : Vue du site depuis le village de Monséguir (à l'est du site) © ETEN Environnement

Patrimoine culturel

Aucun site classé n'est présent sur l'aire d'étude éloignée.

L'aire d'étude éloignée comprend trois bâtiments partiellement inscrits qui correspondent au Château de Laval (1,6 km), à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste (2 km) et au Château de Canabazèsne (3,8 km). La visibilité depuis ces sites est nulle à très faible.

Aucune Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine n'est présente sur l'aire d'étude éloignée.

L'aire d'étude éloignée comprend 5 sites historiques protégés. Les monuments ainsi que leurs périmètres de protection ne sont pas visibles du site.

L'aire d'étude éloignée comprend trois zones de présomption de prescription archéologique et 27 zones de sensibilité archéologique données dans le cadre des documents d'urbanisme. La zone de sensibilité archéologique la plus proche se situe à environ 400 m de l'aire d'étude immédiate (au nord).

Sept chemins de randonnée sont connus dans un rayon de 5 km autour du site. Trois chemins sont situés proche de l'aire d'étude et passent sur des chemins proches. Cependant, l'étude paysagère permet de constater une faible covisibilité avec ces itinéraires.

Pour plus d'informations : Pièce C – III. Paysage et patrimoine culturel p.70 de l'étude d'impact.

III. 4. Milieu naturel

Les périmètres réglementaires

Aucun APPB, aucun site Natura 2000, aucune Réserve Naturelle, ni aucun parc naturel régional ne sont recensés sur la zone-projet, ni dans un rayon de 5 km aux alentours.

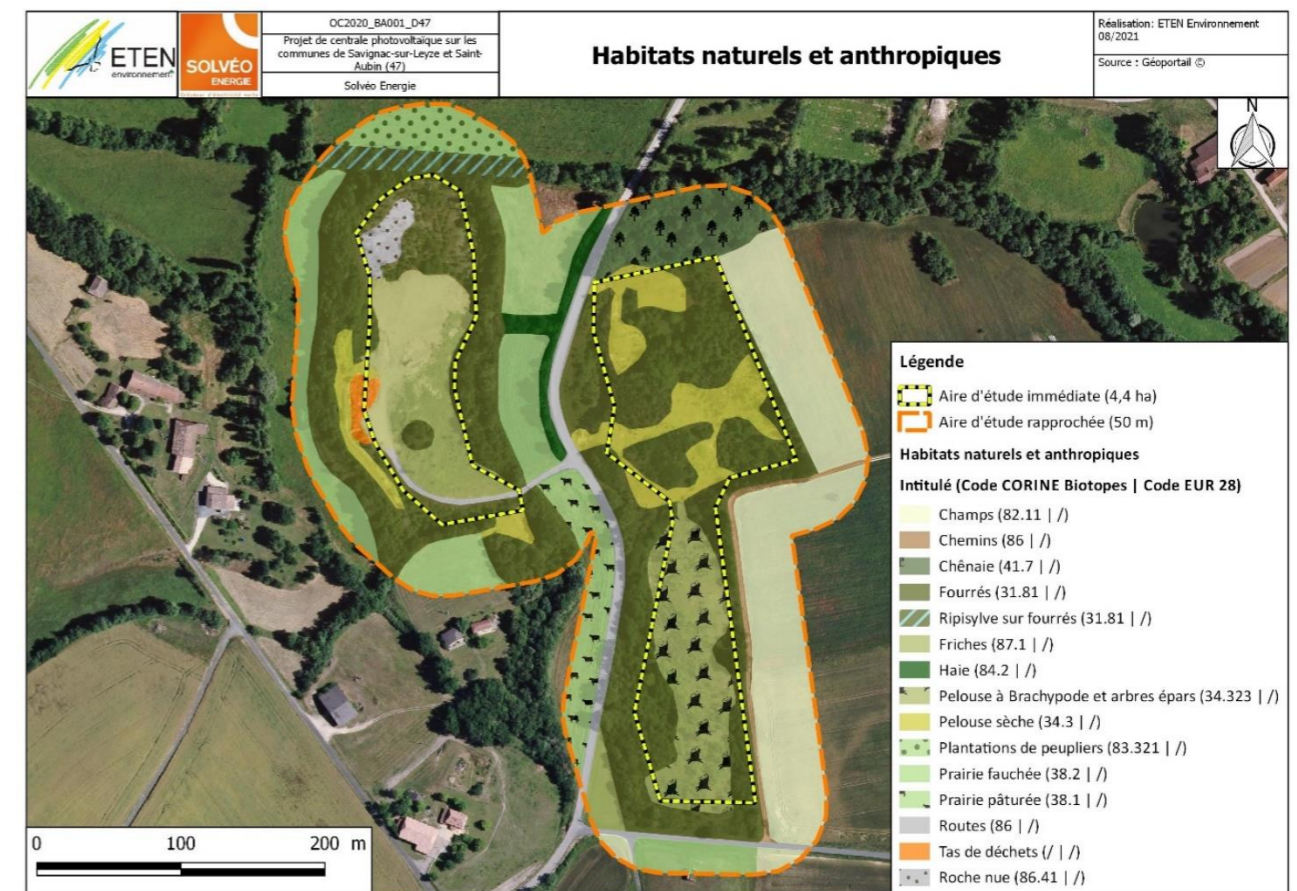
Les périmètres d'inventaires : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Aucune ZNIEFF n'est recensée sur la zone-projet. Cependant, 3 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site dont une ZNIEFF de type 1 a 80 m au nord du site.

Les habitats naturels

Le site de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin présente 15 habitats naturels. Aucun habitat n'est d'intérêt communautaire.

Les habitats naturels et anthropiques recensés sont communs. Certains présentent un aspect très dégradé, ce qui limite leur intérêt de conservation. Les habitats majoritaires sont les fourrés, les pelouses sèches et les friches.



Carte 4 : Habitats naturels et anthropiques

La flore

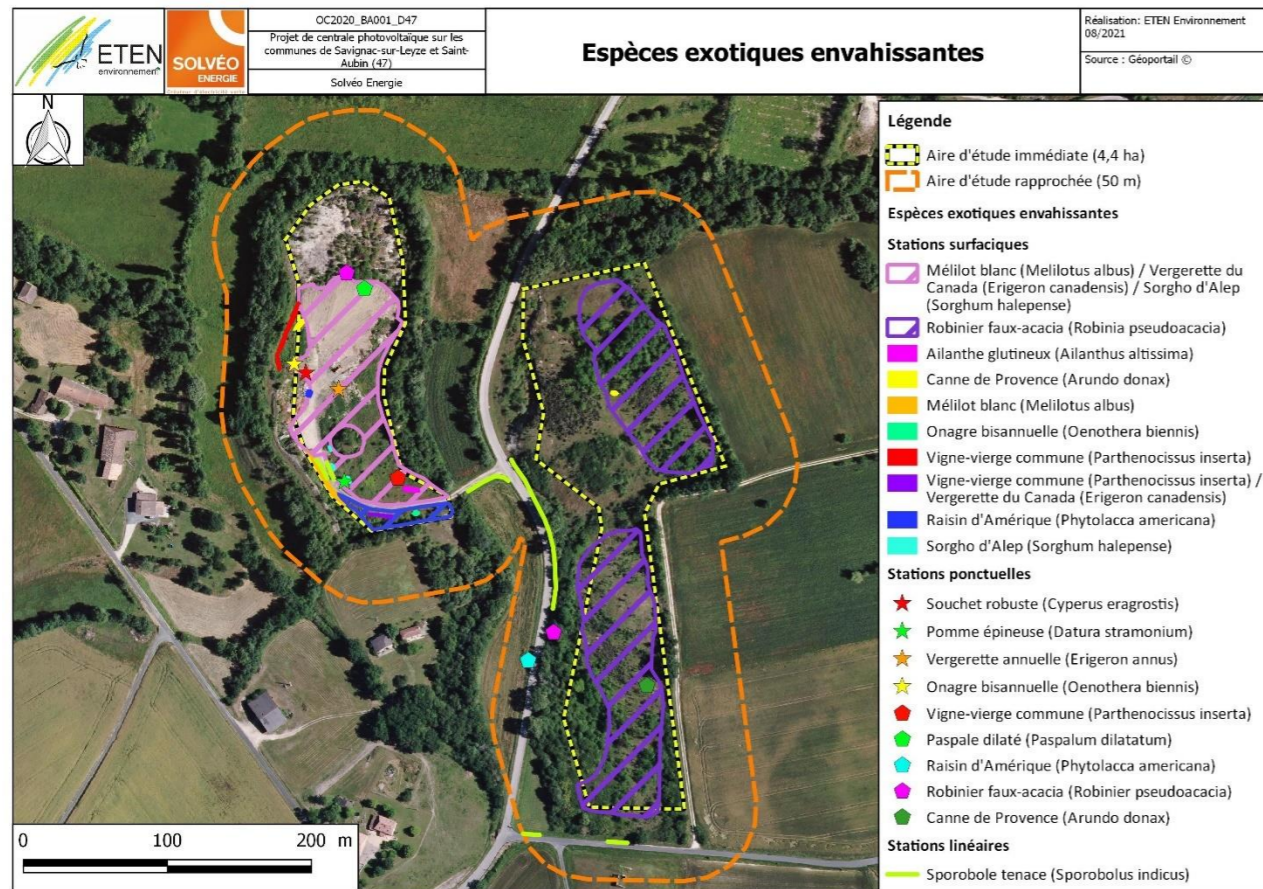
178 taxons ont été identifiés sur la zone d'étude.

Flore patrimoniale

L'analyse de la bibliographie indique la présence de 8 espèces végétales protégées sur le secteur d'étude. Malgré la potentialité de certains habitats, aucune espèce protégée n'a été contactée lors de l'expertise.

La flore exotique envahissante

Quinze espèces exotiques envahissantes ont été observées au sein de l'aire d'étude au cours des inventaires de terrain.



Carte 5 : Localisation des espèces exotiques envahissantes

Les espèces animales et leurs habitats

Le site est situé dans un environnement rural et se compose de divers habitats favorables à la faune. Des boisements, fourrés, friches, carrières, pelouses, prairies et milieux aquatiques sont notamment retrouvés.

Les prospections de terrain menées entre janvier et septembre 2021 ont permis d'inventorier les différents taxons présents sur l'aire d'étude, ainsi que leur utilisation du site (reproduction, alimentation, transit).

Lors de ces expertises, 146 espèces ont été observées.

Les oiseaux

Les inventaires de terrain ont permis d'inventorier 57 espèces d'oiseaux. Ces oiseaux appartiennent à différents cortèges d'espèces comme celui des milieux ouverts ou celui des milieux forestiers.

De nombreuses espèces fréquentent le site pour l'alimentation, notamment plusieurs rapaces.

La plupart des espèces sont communes voir très communes.

44 de ces espèces sont protégées et trois d'entre elles présentent un enjeu particulier du fait de leur inscription en Annexe I de la Directive Oiseaux :

- L'Alouette lulu ;
- L'Engoulevent d'Europe ;
- Le Milan noir.

De plus, cinq espèces possèdent également un enjeu de conservation du fait de leur statut défavorable sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2016 :

- Le Chardonneret élégant (« Vulnérable ») ;
- La Cisticole des joncs (« Vulnérable ») ;
- La Linotte mélodieuse (« Vulnérable ») ;
- La Tourterelle des bois (« Vulnérable ») ;
- Le Verdier d'Europe (« Vulnérable »).

Le site abrite une bonne diversité ornithologique. Celle-ci est composée en majorité d'espèces communes, mais la présence de plusieurs espèces protégées ou patrimoniales (Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Cisticole des joncs, ...) est remarquable. Ces espèces utilisent divers habitats sur le site (lisières, champs, prairies, ...) pour réaliser une partie ou l'ensemble de leur cycle biologique.

Les mammifères (hors chiroptères)

Les inventaires de terrain ont permis d'inventorier 10 espèces (ou groupes d'espèces) de mammifères. Les espèces recensées sont communes. Seul l'Ecureuil roux représente un enjeu de conservation particulier. Celui-ci est susceptible d'utiliser les boisements du site pour son cycle biologique.

Les Chiroptères

Le site offre des gîtes estivaux potentiels pour les espèces les plus communes comme la Pipistrelle commune. Aucune sortie de gîte n'a été observée durant les inventaires nocturnes. La diversité du site est faible concernant les chiroptères. Ceux-ci utilisent en majorité les lisières et alignements d'arbres pour le transit et les milieux ouverts pour leur alimentation.

Les reptiles

La physionomie de l'aire d'étude est favorable aux reptiles. En effet, le site est composé de fourrés alternant avec des friches ou clairières, formant des écotones particulièrement appréciés par ces organismes. Des tas de gravats et de branches déposés à divers endroits du site constituent également des habitats favorables aux reptiles.

Ainsi, le cortège identifié sur site se compose de trois espèces :

- La Couleuvre verte et jaune ;
- Le Lézard à deux raies ;
- Le Lézard des murailles.

Les amphibiens

Quatre espèces composent le cortège diversifié des amphibiens du site :

- L'Alyte accoucheur ;
- Le Crapaud épineux ;
- Les Grenouilles vertes ;
- La Rainette méridionale.

Des flaques temporaires composent les habitats au nord-ouest du site, dans l'ancienne carrière. Un cours d'eau également temporaire passe dans cette zone du site. Enfin, la présence du Dounech (cours d'eau) et de sa ripisylve au nord du site est favorable à la reproduction et au repos des amphibiens. L'Alyte accoucheur et la Rainette méridionale ne sont pas présents au sein du site, mais aux alentours de celui-ci.

L'entomofaune

Les inventaires de terrain ont permis de répertorier un total de 67 espèces d'insectes. Le site est propice à un cortège diversifié d'insectes communs (milieux ouverts, semi-ouverts et fermés). La phase d'inventaires a mis en évidence la présence de 40 espèces de papillons, 17 espèces d'orthoptères, 2 espèces d'odonates, 2 espèces de coléoptères et 6 espèces appartenant à d'autres ordres.

Une espèce d'araignée commune a également été identifiée sur le site : l'Argiope frelon.
Parmi toutes ces espèces, l'**Argus frêle** possède un statut de conservation défavorable en Aquitaine (liste rouge).

Le **Lucane cerf-volant** a également été contacté sur le site et trouve un habitat favorable dans les boisements aux abords du site ou ponctuellement dans les alignements d'arbres. Des **galeries de Grand capricorne** ont été constatées à l'est du site, dans les alignements d'arbres.

Le site offre une diversité d'habitats favorables aux insectes communs. De nombreuses espèces de lépidoptères, et d'orthoptères sont présentes sur le site. Deux espèces patrimoniales (Argus frêle, Lucane cerf-volant) et une espèce protégée (Grand capricorne) réalisent leur cycle biologique sur le site. Les pelouses sèches, prairies, friches et troncs d'arbres (feuillus) sont les habitats les plus utilisés par l'entomofaune.

Les espèces aquatiques

La consultation de la Fédération du Lot-et-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a permis de connaître les espèces présentes dans le Dounech au nord du site. Les poissons du Dounech sont communs à très communs.

L'Ecrevisse de Louisiane, espèce exotique envahissante, fait partie des espèces connues.

Evolution prévisible du site sans projet

Etat initial	Evolution de l'environnement du site avec projet	Evolution de l'environnement du site sans projet
<p>Le site est composé de deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La partie à l'ouest de la départementale, anciennement utilisée comme carrière. Cette zone est caractérisée par une végétation basse, de la roche à nu, quelques zones de fourrés sont présentes en bordure ; • La partie à l'est de la départementale, laissée en friche. Elle est caractérisée par un terrain vallonné avec des zones de fourrés et des pelouses au centre de la zone ; • Un champ est également présent entre la route départementale et la partie ouest. Il s'agit de prairies de fauche non impactées par le projet. 	<p>En phase chantier, le projet perturbera les habitats présents et les espèces utilisant le site pour leur cycle biologique. Ainsi le site aura moins de potentiel d'accueil pour les espèces de milieux ouverts et de milieux fermés durant la durée des travaux.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet permettra de maintenir les milieux ouverts et ainsi de conserver l'attrait du site pour les espèces du cortège de milieux ouverts.</p> <p>Le projet évite la majorité des boisements ce qui limite l'impact sur les espèces de milieux boisés. Cependant, une partie des fourrés sera détruite entraînant ainsi la diminution de l'intérêt des espèces pour ces milieux.</p>	<p>Les zones de prairies et de friches vont s'enfricher et les ligneux vont commencer à fermer les milieux. Les milieux ouverts vont ainsi se transformer en friches, puis en fourrés et enfin en boisement. Les boisements déjà présents quant à eux continueront de vieillir. Le vieillissement des boisements et la fermeture des milieux est favorable aux espèces de milieux fermés comme les chiroptères ou les insectes saproxylophages (Lucane cerf-volant).</p> <p>Cependant, la perte des milieux ouverts sera très défavorable à l'ensemble des espèces de milieux ouverts. Ainsi, le site sera défavorable à l'Alouette lulu, aux reptiles et aux insectes (papillon de jour).</p>

Les milieux ouverts sont favorables à un cortège spécifique de faune et flore comme l'Alouette lulu, les reptiles et les insectes. Les boisements et les fourrés sont quant à eux fréquentés par des espèces forestières comme la Tourterelle des bois et les mammifères.

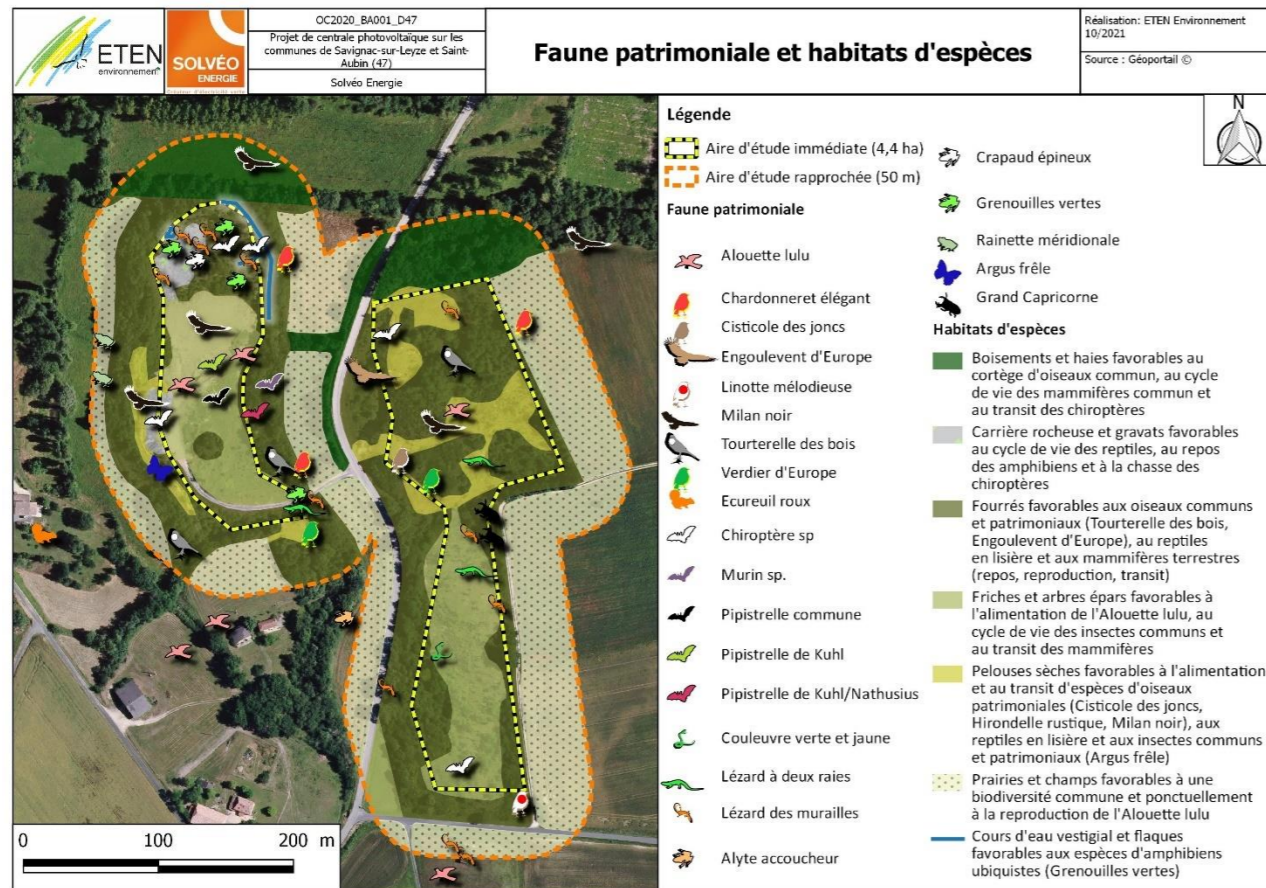
Fonctionnement écologique du site

Au niveau de l'aire d'étude éloignée (5 km), le principe de continuité écologique est assuré pour la trame zone humide grâce au corridor constitué par les ZNIEFF présentes au nord du site.

En ce qui concerne la trame verte, l'aire d'étude éloignée est constituée d'un vaste corridor, disponible au sud de ce secteur. Celui-ci est constitué de nombreux petits bosquets et de la ZNIEFF de type 2 « Pechs de Rouet, Trentels, Cadres et Moutie » - 720030010.

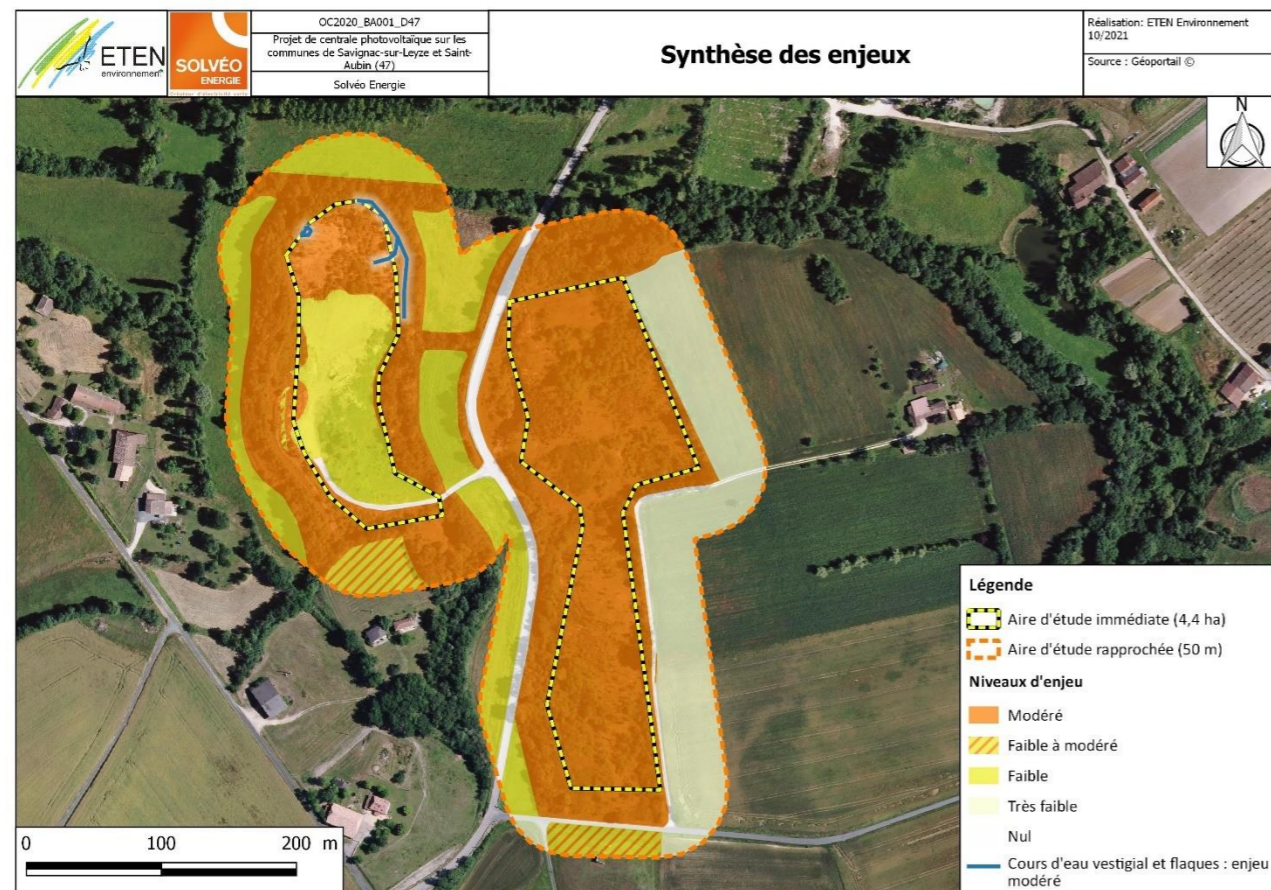
Le secteur est, toutefois, perturbé par différents obstacles à la continuité écologique. Il s'agit notamment du réseau routier relativement dense sur cette zone. Cependant, ces axes ne disposent pas de barrière, ni de glissière et sont relativement peu fréquentés, permettant ainsi une circulation de la faune.

Des corridors de milieux humides sont donc identifiés dans le SRCE Aquitaine aux alentours du site mais pas à l'intérieur même de la zone-projet.



Carte 6 : Points de contact avec la faune patrimoniale et habitats d'espèces

Synthèse des enjeux du milieu naturel



Carte 7 : Carte de synthèse des enjeux du milieu naturel

Pour plus d'informations : Pièce C – IV. Milieu naturel p.87 de l'étude d'impact.

IV. Evaluation des impacts du projet

Dans cette partie, les impacts bruts sont étudiés et évalués à l'échelle de la zone d'étude. Ils permettent d'estimer les impacts d'une implantation maximaliste pour laquelle aucune mesure d'évitement ni de réduction n'ont été mises en œuvre.

IV. 1. Impacts – Milieu physique

Impact sur le climat – Bilan carbone

Le projet de centrale solaire de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin pour une durée d'exploitation de 40 ans, l'évitement d'émission est d'environ **3 538 téqCO₂**. Les impacts du projet sur le climat seront positifs notamment dans un contexte de réchauffement climatique.

Impact sur la topographie

Il faudra prévoir un léger nivellement sur la partie nord-ouest du site (au niveau de la partie décaissée de l'ancienne carrière). Les impacts sur la topographie apparaissent faibles.

Impact sur les sols

L'impact du projet en phase travaux sur les sols est jugé direct permanent faible.

L'impact du projet en phase d'exploitation sur les sols est jugé nul.

Impact sur les masses d'eau souterraines

L'impact du projet sur les écoulements naturels en phase travaux est jugé direct, temporaire, très faible.

L'impact du projet sur les risques de pollution accidentelle des masses d'eau souterraines en phase travaux est jugé direct, temporaire, faible.

L'impact du projet sur les risques de pollution diffuse des masses d'eau souterraines en phase d'exploitation est jugé nul.

Impact sur les masses d'eau superficielles

L'impact du projet sur les écoulements naturels en phase travaux est jugé direct, temporaire, très faible.

L'impact du projet sur les risques de pollution accidentelle des masses d'eau superficielles en phase travaux est jugé direct, temporaire, faible.

L'impact du projet sur les risques de pollution diffuse des masses d'eau superficielles en phase d'exploitation est jugé nul.

Pour plus d'informations : **Pièce D – II. Impacts bruts - Milieu physique p.134** de l'étude d'impact.

IV. 2. Impacts bruts – Milieu humain

Impact sur l'emploi et les retombées locales

En termes d'activités et donc, potentiellement, de création ou de maintien d'emplois, l'impact du projet en phase travaux est temporaire positif, et contribue à l'économie locale.

L'impact du projet sur les retombées locales est donc également positif en phase d'exploitation.

Impact sur le trafic routier

En phase travaux, l'impact du projet sur le trafic routier est jugé temporaire faible.

En phase d'exploitation, l'impact du projet sur le trafic routier est jugé nul.

Raccordement au réseau électrique

Les travaux nécessaires à cet enfouissement (creusement d'une tranchée d'un mètre de profondeur maximum) peuvent générer des impacts faibles.

Impact du projet sur la santé

Impact du projet sur la qualité de l'air

En phase travaux, l'impact du projet sur la qualité de l'air est jugé temporaire faible.

En phase d'exploitation, l'impact du projet sur la qualité de l'air est jugé nul.

Impact du projet sur l'ambiance sonore

En phase travaux, l'impact du projet sur l'ambiance sonore est jugé temporaire faible.

En phase d'exploitation, l'impact du projet sur l'ambiance sonore est jugé nul.

Danger dû à l'électricité

Les lignes reliant la centrale au poste de raccordement seront enterrées. L'impact sera donc négligeable.

Impact du projet sur la sécurité

Le risque incendie

Le SDIS 47 a réalisé une notice pour les deux projets de centrales portés par Solvéo sur les communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin. Le projet prend en compte des prescriptions en matière d'accès au site (voie de 3 m, dispositif de verrouillage triangle, ...), d'accès à un point d'eau (citerne) et autres (signalisation, protection des locaux techniques, ...). L'impact lié au risque incendie est jugé faible.

Danger dû aux mouvements de terrain

Les panneaux photovoltaïques sont peu sensibles aux mouvements de terrain, le risque est jugé modéré.

Aléa remontée de nappes

Le site d'implantation est inscrit dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave. Le projet ne prévoit aucun sous-sol, le risque est donc jugé faible.

Danger dû à la foudre

Le risque faible de foudre ainsi que le respect des normes en vigueur dans la conception de la centrale permettent de minimiser à la fois les risques et les impacts de la centrale en ce qui concerne cet aléa.

Danger dû à l'arrachage d'une structure

Dans le cas peu probable de l'arrachage d'une structure pour cause de vent exceptionnel, la zone de risque est ainsi circonscrite à l'espace de la centrale photovoltaïque.

Danger dû à l'électricité

Les risques liés à la présence d'électricité dans le projet photovoltaïque sont faibles.

Impact sur la circulation aérienne

La mise en place de la centrale aura un impact nul sur la circulation aérienne.

Pour plus d'informations : **Pièce D – III. Impacts bruts - Milieu humain p.137** de l'étude d'impact.

IV. 3. Impacts – Paysage et patrimoine culturel

Impacts bruts sur le paysage « perçu » et « vécu »

Concernant le paysage « perçu », seule la RD 233 est concernée. Celle-ci traverse la zone d'étude du nord au sud. Compte-tenu de la préservation des fourrés et des boisements bordants le site, la centrale ne sera visible que ponctuellement, au niveau de trouées dans la végétation. De plus, le linéaire concerné est d'environ 460 m. De ce fait, les impacts sur le paysage perçu est considéré comme faible.

Concernant le paysage « vécu », le lieu-dit Fonclare et les habitations proches disposent d'une légère visibilité sur la centrale, laquelle est réduite du fait de la végétation.

Les incidences sur le paysage « perçu » depuis les habitations proches est modéré.

Impact sur le paysage de loisirs

L'impact sur le paysage de loisirs est considéré comme faible depuis les sentiers de randonnée bordant le site.

Impacts bruts sur le paysage culturel

Le site d'implantation du projet n'est pas visible depuis les monuments historiques. L'impact sur le paysage culturel peut donc être considéré comme nul.



Figure 14 : Vue projetée sur l'entrée de la centrale solaire depuis la départementale 233 ©3D Vision



Figure 15 : Vue projetée sur la centrale solaire depuis la route communale au sud © 3D vision

Pour plus d'informations : Pièce D – IV. Impacts bruts – Paysage et patrimoine culturel p.142 de l'étude d'impact.

IV. 4. Impacts bruts – Milieu naturel

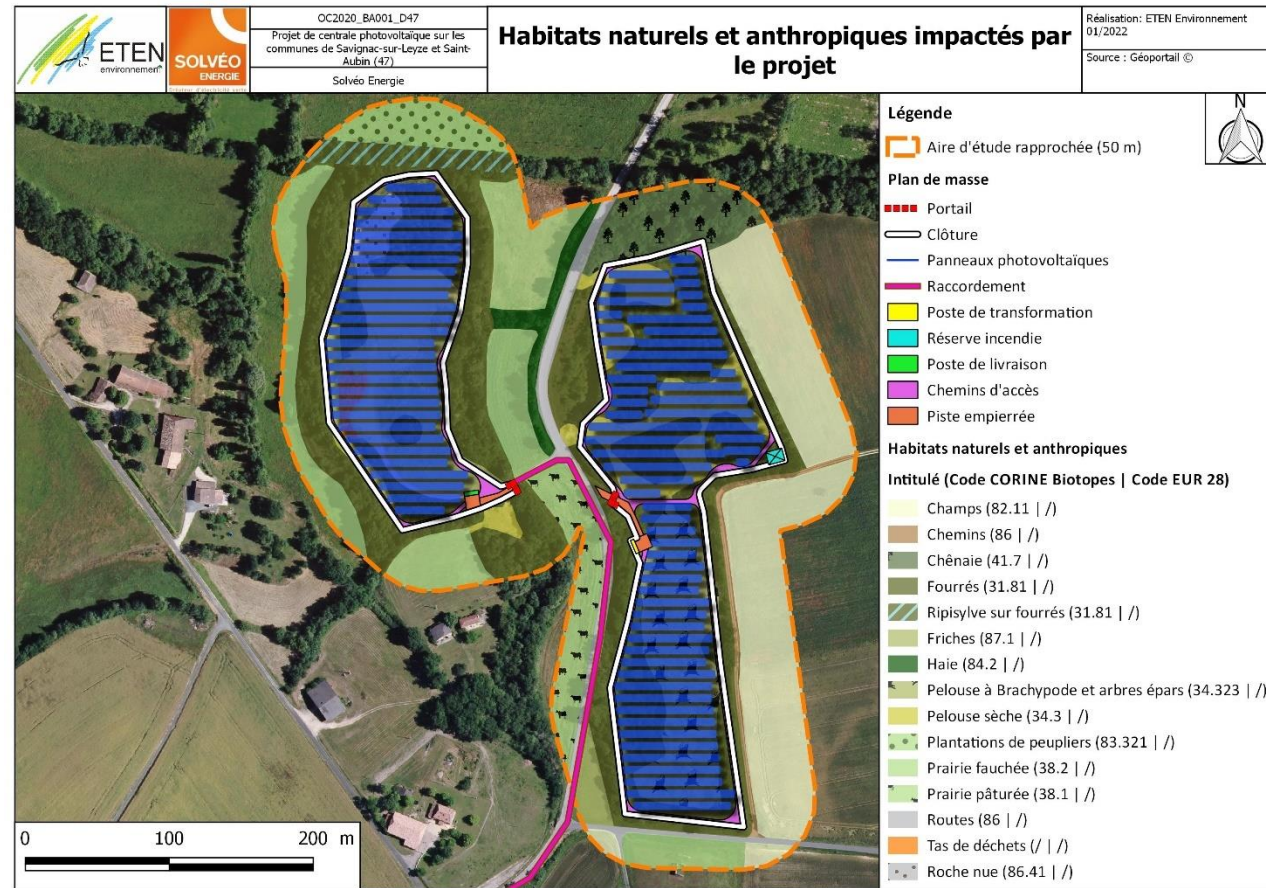
Impacts en phase travaux

Impacts sur les habitats naturels

En phase travaux, le projet entraînera la destruction directe de 715 m² d'habitats naturels dont 561 m² au droit des pistes lourdes, 50 m² (25 m² (PDL/PTR) et 25 m² (PTR)) au droit des plateformes des bâtiments et 104 m² au droit de la réserve incendie. Cet impact direct est jugé négatif, permanent faible au regard des habitats et des surfaces concernés.

Le projet entraînera l'altération de 5,13 ha d'habitats naturels et anthropiques sur l'ensemble de l'emprise clôturée. Cet impact direct est jugé négatif, temporaire et modéré au regard des habitats et des surfaces concernés.

Le risque d'altération d'habitats naturels et anthropiques aux abords du projet constitue un impact indirect, négatif, temporaire et faible considérant l'enjeu des habitats concernés.



Carte 8 : Impacts sur les habitats naturels et anthropiques

Impacts sur la flore

En phase travaux, le projet entraînera la destruction directe de la flore sur une surface de 715 m² au droit des pistes lourdes (561 m²), des plateformes des bâtiments (25 m² pour le PDL et 25 m² pour le PDT) et de la réserve incendie (104 m²). Cet impact direct est jugé négatif, permanent et faible au regard des surfaces et de la flore concernée.

Le projet entraînera un risque d'altération de la flore au sein de l'emprise clôturée (5,13 ha). Cet impact direct est jugé négatif, temporaire et faible au regard de la flore concernée.

L'impact indirect du projet sur l'altération de la flore aux abords du projet est jugé négatif, temporaire, faible.

L'impact indirect du projet sur le risque de propagation d'espèces invasives est jugé négatif, temporaire, modéré.

Impacts sur les zones humides

Aucune zone humide n'est recensée sur le site ou à proximité de l'emprise maîtrisée. En phase travaux, le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur les zones humides.

Perturbation des activités vitales des espèces

La phase de chantier aura donc un impact modéré sur la faune.

Impacts sur les habitats d'espèces et les individus

La disparition des espaces de végétation diminue la surface d'habitat pour les individus des espèces qui y sont inféodées. Cela peut entraîner la disparition des animaux à petits territoires (petits mammifères, oiseaux, reptiles...).

Le projet de création de la centrale photovoltaïque induit principalement des impacts faibles sur les habitats d'espèces. L'Engoulevent d'Europe, la Tourterelle des bois, les reptiles et les amphibiens sont concernés de façon

prioritaire par les impacts de la phase chantier. La destruction de ces milieux est à relativiser compte tenu de la capacité de report de la faune sur les parcelles adjacentes. Des habitats favorables au cortège d'espèces faunistique se retrouvent en effet à proximité du site. Néanmoins, la création de la centrale aura un impact général faible à modéré sur la faune, notamment dû à la dégradation/destruction des habitats de fourrés (2,35 ha).

Coupure du cheminement pour la faune

Du fait du maintien d'habitats boisés et de milieux ouverts aux abords du site, l'effet de coupure des cheminements pour la faune restera faible, cette dernière pouvant circuler en périphérie.

Impacts en phase d'exploitation

Impacts sur les habitats naturels

En phase d'exploitation, la mise en place d'une fauche sur la centrale solaire, aura un impact direct négatif, temporaire, faible sur les habitats naturels.

L'effet de l'ombrage sur les habitats naturels est jugé négatif, permanent, très faible.

Impacts sur la flore

En phase d'exploitation, le maintien d'une activité pastorale sur la centrale solaire, aura un impact direct négatif, temporaire, faible sur la flore. Des mesures de réduction sont intégrées au projet.

L'effet de l'ombrage sur la flore est jugé négatif, permanent, très faible.

Impacts sur les zones humides

En phase d'exploitation, le projet n'aura aucun impact sur les zones humides et leurs fonctionnalités.

Perturbation des activités vitales des espèces

L'impact de la centrale sur les activités vitales de la faune sera très faible de façon générale.

Impacts sur les habitats d'espèces et les individus

Le projet de création du parc photovoltaïque en phase de chantier induit de nombreux impacts sur les habitats d'espèces. Certains habitats arbustifs ou arborés (3,3 ha) seront remplacés par des habitats herbacés. De plus, 715 m² seront artificialisés et seront uniquement disponibles pour des espèces anthropophiles et rudérales (Lézard des murailles, Oedipode turquoise, ...). Néanmoins, la reprise de la végétation sous les panneaux et le maintien d'une strate herbacée basse fournit des habitats pour de nombreuses espèces. Plusieurs espèces patrimoniales comme l'Alouette lulu et certains reptiles peuvent ainsi profiter de la quiétude du site clôturé, et du développement d'habitats favorables pour la réalisation de leur cycle de vie.

Un parc photovoltaïque en phase d'exploitation constitue ainsi un milieu favorable au développement de nombreuses espèces faunistiques.

Coupure du cheminement pour la faune

Globalement, l'impact du projet sur le cheminement de la faune peut être considéré comme faible.

Impacts sur la fonctionnalité écologique

L'impact en phase d'exploitation sur la fonctionnalité écologique est donc faible.

Pour plus d'informations : Pièce D – V. Impacts bruts – Milieu naturel p.148 de l'étude d'impact.

IV. 5. Analyse d'incidences sur les sites Natura 2000

Le projet n'intersecte aucun site Natura 2000 ni sur son aire d'étude immédiate ni sur son aire d'étude éloignée (rayon de 5 km). De plus, l'aire d'étude du projet et les zones Natura 2000 ne sont pas reliées hydrographiquement. Le projet n'entraînera aucune incidence sur ces sites Natura 2000. L'impact est jugé nul sur ces sites N2000.

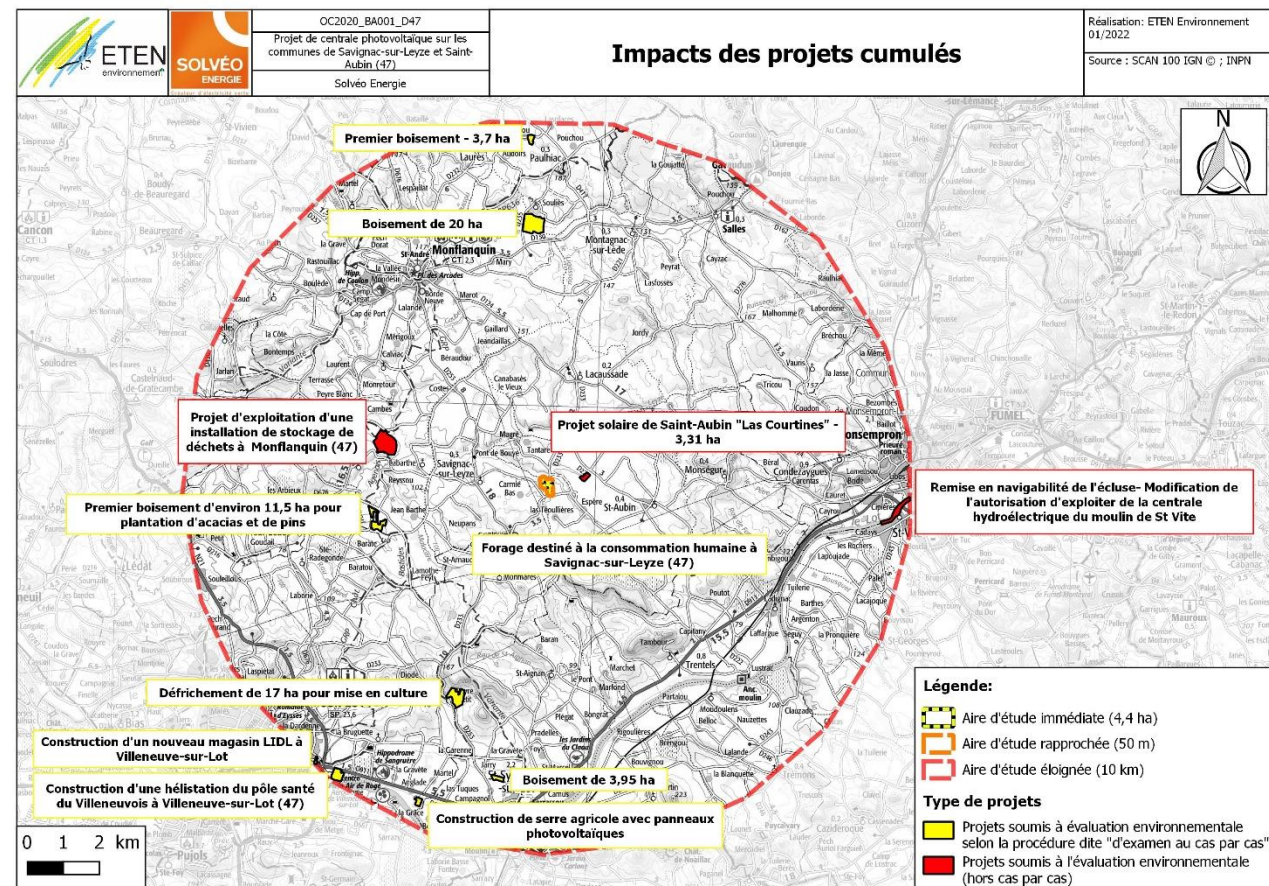
IV. 6. Impacts cumulés avec d'autres projets connus

Les projets les plus significatifs sont les suivants :

Tableau 4 : Synthèse des projets significatifs

Projet	Surface (Ha)	Etat	Distance
Projet de centrale solaire au lieu-dit « Las Courtines » à Saint-Aubin (47)	3,31	Projet en cours	770 m
Projet d'exploitation d'une installation de stockage de déchets à Monflanquin (47)	29,9	Projet réalisé	4,3 km
Construction d'un nouveau magasin LIDL à Villeneuve sur Lot	1,3	Projet réalisé	10,2 km
Construction d'une hélistation du pôle santé de Villeneuve-sur-Lot	8,9	Projet en cours	9,7 km
Construction de serre agricole avec panneaux photovoltaïque	3,3	Projet acté en 2020	9,3 km

Au regard des projets présents dans une zone d'étude de 10 km, les impacts des projets cumulés sont faibles.



Carte 9 : Autres projets connus

V. Mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts négatifs du projet et impacts résiduels

V. 1. Mesures d'évitement intégrées au projet

Dans le cadre de la conception du projet, le maître d'ouvrage a intégré deux mesures d'évitement :

- **ME 1** : Evitement des habitats naturels boisés ;
- **ME 2** : Evitement du cours d'eau du Dounech.

Pour plus d'informations : Pièce E – I. Mesures d'évitement p.164 de l'étude d'impact.

V. 2. Mesures de réduction intégrées au projet

Par sa conception, le projet prévoit des mesures visant à atténuer les incidences prévisibles sur l'environnement. Elles ne sont donc pas rappelées dans cette partie car intégrées au projet de référence (mesures contre le risque d'incendie, ...).

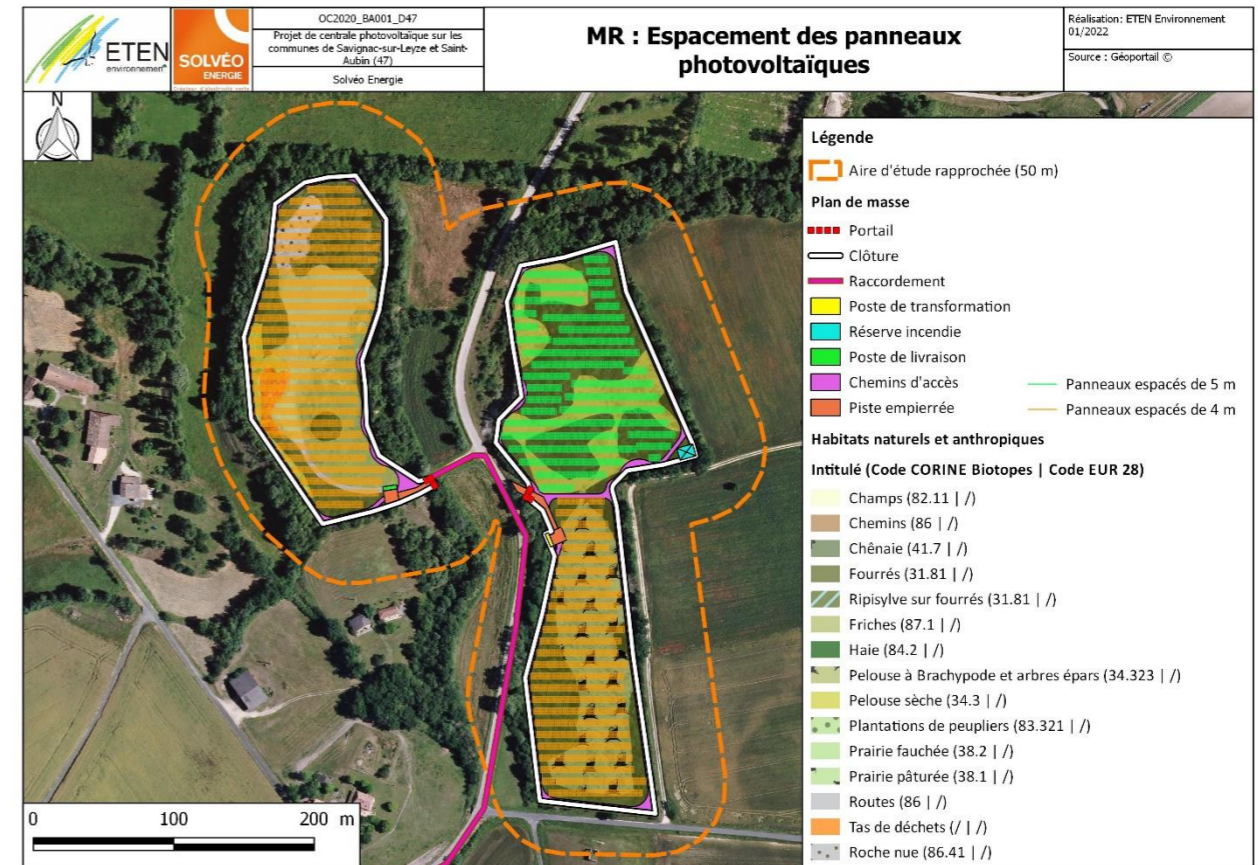
Phase chantier :

- **MR 1** : Plan d'intervention (travaux et chantier) ;
- **MR 2** : Réduction des impacts sonores du projet ;
- **MR 3** : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation ;
- **MR 4** : Phasage des travaux hors période de reproduction ;
- **MR 5** : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux ;
- **MR 6** : Limitation de la pollution lumineuse ;
- **MR 7** : Limitation des projections de poussière ;
- **MR 8** : Restauration des habitats naturels dégradés au cours des travaux ;
- **MR 9** : Scarification ponctuelle des sols ;
- **MR 10** : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune ;
- **MR 11** : Espacement des panneaux sur la partie nord-est ;
- **MR 12** : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

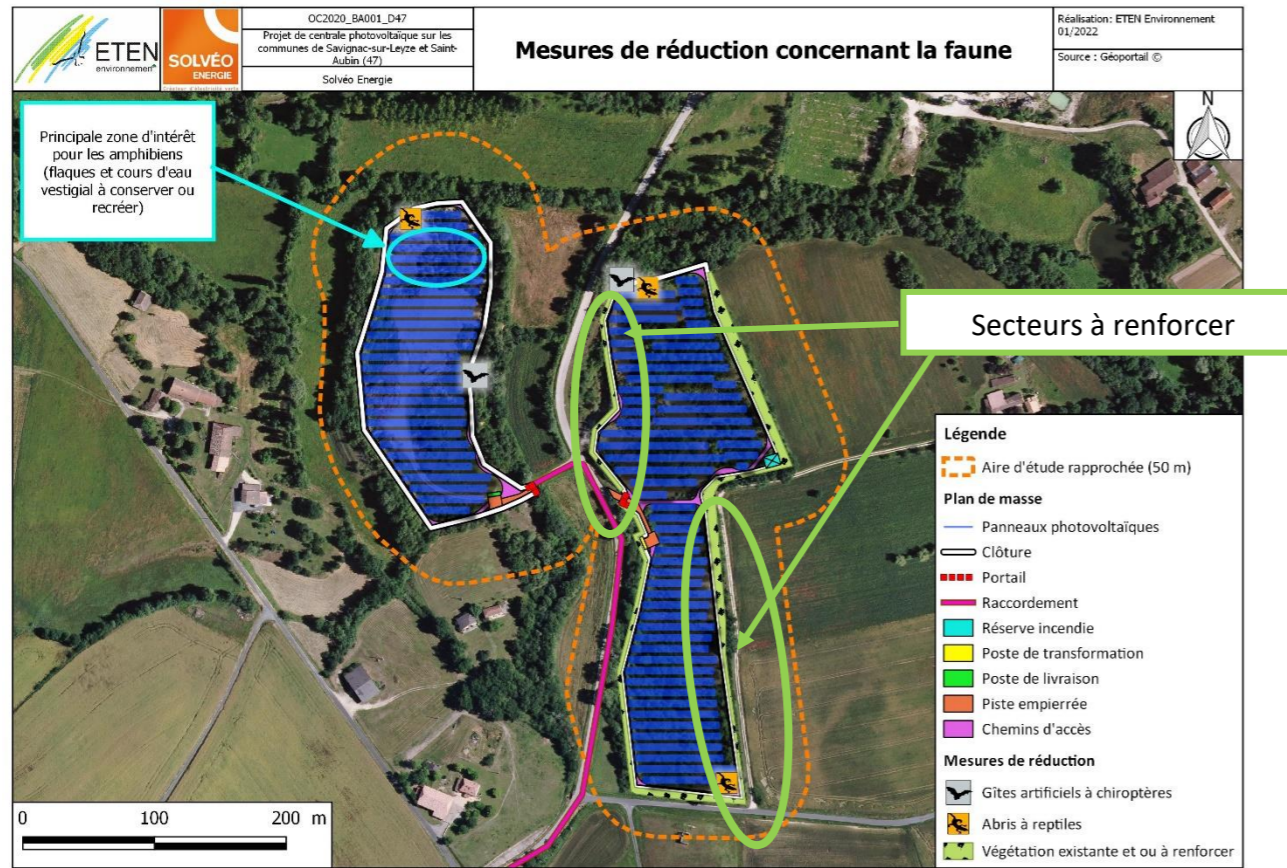
Phase exploitation :

- **MR 13** : Entretien extensif de la végétation ;
- **MR 14** : Mesures spécifiques aux amphibiens ;
- **MR 15** : Mise en place d'hibernacula ;
- **MR 16** : Mise en place de gîtes à chiroptères ;
- **MR 17** : Adaptations paysagères des bâtiments techniques ;
- **MR 18** : Renforcement des haies préservées ;
- **MR 19** : Réaménagement du site en fin d'exploitation.

Pour plus d'informations : Pièce E – II. Mesures de réduction p.167 de l'étude d'impact.



Carte 10 : Espacement entre les panneaux photovoltaïques



Carte 11 : Mesures de réduction concernant la faune

V. 3. Conclusion sur les mesures d'évitement et de réduction

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction témoigne d'une réelle volonté d'intégration du projet dans son environnement par le maître d'ouvrage.

L'évitement des enjeux principaux et les mesures de réduction supplémentaires réduisent drastiquement les impacts sur les espèces protégées. De ce fait, la réalisation d'un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces protégées n'est pas jugée nécessaire.

V. 4. Mesures d'accompagnement

Le suivi accompagne la réalisation du projet aussi bien dans sa phase chantier que lors de son exploitation, des opérations d'entretien, et le cas échéant de son démantèlement. Cette évaluation et suivi passent par la mise en place d'indicateurs de suivi :

- **MA 1** : Suivi environnemental du chantier en phase construction et démantèlement ;
- **MA 2** : Suivi environnemental en phase d'exploitation.

Pour plus d'informations : Pièce D – IV. Mesures d'accompagnement p.182 de l'étude d'impact.

V. 5. Coûts des mesures d'évitement et de réduction

Tableau 5 : Synthèse des coûts du projet

Mesures		Coût
EVITEMENT	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés	Inclus dans le coût projet / travaux
	ME 2 : Evitement du cours d'eau du Dounech	
REDUCTION	MR 1 : Plan d'intervention (travaux et chantier)	Inclus dans le coût projet / travaux
	MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet	
	MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation	
	MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction	
	MR 5 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux	
	MR 6 : Limitation de la pollution lumineuse	Inclus dans le coût projet / travaux
	MR 7 : Limitation des projections de poussière	Inclus dans le coût projet / travaux
	MR 8 : Restauration des habitats naturels dégradés au cours des travaux	0,6 €/m ² : 30 780 € pour l'ensemble du site (hypothèse maximisante pour 5,13 ha)
	MR 9 : Scarification ponctuelle des sols	Inclus dans le coût projet / travaux
	MR 10 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune	
	MR 11 : Espacement des panneaux sur la partie nord-est	
	MR 12 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	En parallèle de l'entretien (surcoût possible selon espèces)
	MR 13 : Entretien extensif de la végétation	Inclus dans le coût projet / travaux
	MR 14 : Mesures spécifiques aux amphibiens	Supervision par un écologue sur site : 800 € H.T.
	MR 15 : Mise en place d'hibernacula	Inclus dans le coût projet / travaux
	MR 16 : Mise en place de gîtes à chiroptères	100 € / gîte : 200 € pour les deux gîtes
	MR 17 : Adaptation au paysage des bâtiments techniques	Inclus dans le coût projet / travaux
	MR 18 : Renforcement des haies préservées	Environ 20 €/ml soit environ 6 000 € pour 300 ml maximum
	MR 19 : Réaménagement du site en fin d'exploitation	Inclus dans le coût projet / travaux
ACCOMPAGNEMENT	Phase chantier	
	MA 1 : Suivi environnemental du chantier en phase construction <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et assistance au balisage du site : 1 j ; • 3 visites sur sites : 3 j ; • Rédaction (préparation du suivi et 3 comptes-rendus) : 2 j. 	Prix journalier : 800 € H.T. 6 j de travail : 6*800 = 4 800 € H.T.
Phase exploitation		

Mesures	Coût
<p>MA 2 : Suivi environnemental en phase d'exploitation (9 suivis soit 1 fois par an les 3 premières années, la cinquième année et tous les 5 ans pendant 40 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 passages faune et 2 passages flore/habitats naturels / année de suivi : 5 j ; • Rédaction d'un état initial la première année puis d'un rapport de synthèse / année de suivi : 2 j. 	<p>Prix journalier : 800 € H.T. 7 j de travail : 7*800 = 5 600 € H.T.</p> <p>Soit 61 600 € H.T. pour 11 années de suivi</p>
Démantèlement	
<p>MA 1 : Suivi environnemental du chantier de démantèlement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et assistance au balisage du site : 1 j ; • 3 visites sur sites : 3 j ; • Rédaction (préparation du suivi et 3 comptes-rendus) : 2 j. 	<p>Prix journalier : 800 € H.T. 6 j de travail : 6*800 = 4 800 € H.T.</p>

Le coût concernant les mesures environnementales se porte à maximum **108 980 € hors taxes pour le projet sur 40 ans**. Les coûts se répartissent de la manière suivante entre les types de mesures :

Evitement	Réduction	Accompagnement
Inclus dans le coût projet	37 780 €	71 200 €

V. 6. Effets attendus des mesures d'évitement et de réduction à l'égard des impacts du projet

Les effets attendus des mesures d'évitement, de réduction et de compensation à l'égard des impacts bruts du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'intensité des impacts résiduels, après mesures, est également présentée.

Tableau 6 : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction, et impacts résiduels

THEMATIQUE	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION			
Milieu Physique	Climat	Participation à la réduction des gaz à effet de serre	+	Faible	/	/	/	+	Faible
	Topographie	Nivellement sur la partie Nord-Ouest du site	-	Faible	/	MR 1 : Plan d'intervention (travaux et chantier) MR 5 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase chantier	Maintien de la topographie	-	Très faible
	Sols	Nivellement sur la partie Nord-Ouest du site en phase chantier	-	Faible	/	MR 3 : Limitation de l'emprise chantier et itinéraire de circulation MR 5 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase chantier MR 9 : Scarification ponctuelle des sols	Maintien de la nature des sols	-	Très faible
		Tassement et destruction des sols en phase exploitation	/	Nul	/	/	/	/	Nul
	Masses d'eau souterraines	Modification ponctuelle des écoulements en phase travaux	-	Très faible	/	MR 1 : Plan d'intervention (travaux et chantier) MR 3 : Limitation de l'emprise chantier et itinéraire de circulation	Protéger les masses d'eau souterraines	-	Très faible
		Risque de pollution accidentelle liée aux engins de chantier en phase travaux	-	Faible	/			-	Très faible
		Risque de pollution diffuse en phase d'exploitation	/	Nul	/			/	Nul
	Masses d'eau superficielles	Modification ponctuelle des écoulements en phase travaux	-	Très faible	/	MR 1 : Plan d'intervention (travaux et chantier) MR 3 : Limitation de l'emprise chantier et itinéraire de circulation	Protéger les masses d'eau superficielles	-	Très faible
		Risque de pollution accidentelle liée aux engins de chantier en phase travaux	-	Faible	/			-	Très faible
		Risque de pollution diffuse en phase d'exploitation	/	Nul	/			/	Nul
Milieu Humain	Emploi et retombées locales	Création et/ou maintien d'emplois en phase travaux	+	Faible	/	/	/	+	Faible
		Retombées locales en phase travaux	+	Faible	/	/	/	+	Faible
		Retombées locales en phase d'exploitation	+	Modéré	/	/	/	+	Modéré
	Trafic routier	Augmentation du trafic sur la voie communale en phase travaux	-	Faible	/	/	/	-	Faible
		Trafic en phase d'exploitation	/	Nul	/	/	/	/	Nul
	Réseau électrique	Enfouissement des lignes électriques dans le cadre du raccordement au réseau	-	Faible	/	/	/	-	Faible
	Santé	Risque de dégradation de la qualité de l'air en phase travaux	-	Faible	/	MR 1 : Plan d'intervention (travaux et chantier) MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise chantier et itinéraire de circulation MR 7 : Limitation des projections de poussière	Limitation des effets négatifs du chantier sur la santé humaine en phase de chantier	-	Très faible
		Risque de dégradation de la qualité de l'air en phase d'exploitation	/	Nul	/			/	Nul

THEMATIQUE	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	
					ÉVITEMENT	REDUCTION				
		Risque de dégradation de la qualité de l'ambiance sonore en phase travaux	-	Faible	/			-	Très faible	
		Risque de dégradation de la qualité de l'ambiance sonore en phase d'exploitation	/	Nul	/			/	Nul	
		Dangers de l'électricité sur la santé humaine	/	Nul	/	/	/	/	Nul	
	Sécurité	Risque incendie	-	Faible	/	/	/	/	-	Très faible
		Remontée de nappes	-	Faible					-	Faible
		Risque dû aux mouvements de terrain	-	Modéré					-	Modéré
		Risque lié à la foudre	-	Très faible					-	Très faible
		Risque lié à l'arrachage d'une structure	-	Très faible					-	Très faible
	Risque lié à l'électricité	-	Faible	-	Très faible					
	Circulation aérienne	Réflectance des panneaux solaires	/	Nul	/	/	/	/	Nul	
Paysage	Paysage perçu	Vues depuis la départementale 233 et les habitations proches	-	Modéré	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés	MR 17 : Adaptation au paysage des bâtiments de la centrale MR 18 : Implantation d'une végétation rampante sur les clôtures	Intégration paysagère du projet	-	Très faible	
	Paysage de loisirs	Quelques activités de loisirs ponctuelles sur la route et les chemins (randonnée, chasse)	-	Faible				-	Très faible	
	Paysage culturel	Pas d'éléments patrimoniaux mais proximité d'habitations	-	Faible				/	-	Très faible
Milieu Naturel	Habitats naturels	Destruction d'habitats naturels en phase travaux : destruction définitive au droit des pistes lourdes, des plateformes des bâtiments et de la réserve incendie (715 m²)	-	Faible	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés ME 2 : Evitement du cours d'eau du Dounech	MR 1 : Plan d'intervention (travaux et chantier) MR 3 : Limitation de l'emprise travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 5 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux MR 7 : Limitation des projections de poussière MR 8 : Restauration des habitats naturels dégradés au cours des travaux MR 9 : Scarification ponctuelle des sols MR 11 : Espacement des panneaux sur la partie nord-est MR 12 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes MR 13 : Entretien extensif de la végétation MR 18 : Renforcement des haies préservées MR 19 : Réaménagement du site en fin d'exploitation	Maintien et préservation des habitats naturels	-	Très faible	
		Altération des habitats naturels au sein de l'emprise clôturée en phase travaux (5,13 ha)	-	Faible				-	Très faible	
		Altération d'habitats naturels aux abords du projet en phase travaux	-	Faible				-	Très faible	
		Altération des habitats naturels en phase d'exploitation (fauche)	-	Faible				-	Très faible	
		Effet de l'ombrage des panneaux sur les habitats naturels	-	Très faible				-	Très faible	
	Flore	Destruction ponctuelle de la flore en phase travaux (715 m²)	-	Faible			-	Très faible		
		Altération de la flore au sein de l'emprise clôturée en phase travaux (5,13 ha)	-	Faible			-	Très faible		
		Altération de la flore aux abords du projet en phase travaux	-	Faible			-	Très faible		
		Risque de propagation d'espèces invasives en phase travaux	-	Modéré			-	Faible		

THEMATIQUE	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL		
					ÉVITEMENT	REDUCTION					
		Altération de la flore en phase d'exploitation (fauche)	-	Faible				-	Très faible		
		Effet de l'ombrage des panneaux sur la flore	-	Très faible				-	Très faible		
	Zones humides	Risque d'altération de zones humides au sein de l'emprise clôturée en phase travaux	/	Nul	/	/	/	/	Nul		
		Risque d'altération de zones humides aux abords du projet en phase travaux	/	Nul				/	Nul		
		Risque d'altération de zones humides en phase d'exploitation	/	Nul				/	Nul		
	Faune (Habitats d'espèces et espèces)	Phase de chantier									
		Perturbation des activités vitales	-	Modéré	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés ME 2 : Evitement du cours d'eau du Dounech	MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 6 : Limitation de la pollution lumineuse MR 10 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune MR 18 : Renforcement des haies préservées	Réduire les perturbations des activités vitales	-	Faible		
		Perturbation et destruction d'individus et d'habitats d'espèces (milieu semi-ouverts à fermés) concernant la Tourterelle des bois, l'Engoulevent d'Europe et du Verdier d'Europe	-	Modéré		MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction	Maintien du cortège des milieux arbustifs et boisés	-	Faible		
		Perturbation et destruction d'individus et d'habitats d'espèces (milieu ouverts et semi-ouverts) concernant l'Alouette lulu, le Chardonneret élégant, le Milan noir et la Cisticole des joncs	-	Faible		MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction	Maintien des secteurs d'alimentation	-	Très faible		
		Perturbation des individus et destruction des habitats de transit de la Linotte mélodieuse	-	Très faible		MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction	Réduire les perturbations des oiseaux patrimoniaux	-	Très faible		
Destruction d'habitats d'espèces et perturbation des individus concernant les mammifères communs et l'Ecureuil roux (habitats de transit)		-	Faible	MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 6 : Limitation de la pollution lumineuse MR 10 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune et de maintenir l'identité paysagère du site		Maintien des populations de mammifères	-	Très faible			

THEMATIQUE	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL			
					ÉVITEMENT	REDUCTION						
		Perturbation des chiroptères (altération des axes de transit, milieux de chasse et gîtes potentiels)	-	Faible		MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 6 : Limitation de la pollution lumineuse MR 18 : Renforcement des haies préservées	Préservation des zones de chasse des chiroptères	-	Très faible			
		Destruction d'habitats d'espèces et d'individus concernant les reptiles	-	Modéré		MR 1 : Plan d'intervention MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 10 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune	Préservation et favorisation des reptiles	-	Très faible			
		Destruction ponctuelle d'individus d'espèces communes et d'habitats concernant les amphibiens	-	Modéré		MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 6 : Limitation de la pollution lumineuse MR 10 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune	Préservation et favorisation des amphibiens (habitats de repos)	-	Très faible			
		Destruction d'individus et d'habitats d'espèces de l'entomofaune commune	-	Très faible		MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction MR 6 : Limitation de la pollution lumineuse MR 10 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune	Préservation de l'entomofaune du site	-	Très faible			
		Destruction d'individus et d'habitats d'espèces de l'Argus frêle	-	Faible		MR 1 : Plan d'intervention MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction	/	-	Très faible			
		Destruction d'individus et d'habitats d'espèces d'autres taxons	/	Nul		/	/	/	Nul			
		Coupure du cheminement pour la faune	-	Faible		MR 1 : Plan d'intervention MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation MR 6 : Limitation de la pollution lumineuse MR 10 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune	Maintien des cheminements existants	-	Très faible			
		Phase d'exploitation										
				Perturbation des activités vitales		-	Très faible	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés ME 2 : Evitement du cours d'eau du Dounech	MR 13 : Entretien extensif de la végétation MR 14 : Mesures spécifiques aux amphibiens MR 15 : Mise en place d'hibernacula MR 16 : Mise en place de gîtes à chiroptères	Réduire les perturbations des activités vitales	-	Très faible

THEMATIQUE	ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION			
						MR 19 : Réaménagement du site en fin d'exploitation			
		Effet du parc sur l'alimentation des rapaces	+	Faible	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés	MR 13 : Entretien extensif de la végétation	Maintien des secteurs d'alimentation	+	Faible
		Effet du parc sur l'Alouette lulu, et d'autres espèces de milieux ouverts bas (Cisticole des joncs potentiellement)	+	Faible	/	MR 13 : Entretien extensif de la végétation	Maintien du cortège des milieux arbustifs et arborés	+	Faible
		Perturbation et destruction d'individus et d'habitats d'espèces (milieux semi-ouverts à fermés) concernant la Tourterelle des bois et l'Engoulevent d'Europe	-	Modéré	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés	MR 13 : Entretien extensif de la végétation MR 18 : Renforcement des haies préservées	Maintien du cortège des milieux arbustifs et arborés	-	Faible
		Destruction d'habitats d'espèces concernant le Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse	-	Très faible		MR 13 : Entretien extensif de la végétation MR 18 : Renforcement des haies préservées	Maintien du cortège des milieux arbustifs et arborés	/	Nul
		Effet du parc sur les mammifères (petite faune)	+	Faible	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés ME 2 : Evitement du cours d'eau du Dounech	MR 13 : Entretien extensif de la végétation MR 15 : Mise en place d'hibernacula	Maintien des populations de petits mammifères	+	Faible
		Effet du parc sur les mammifères en phase exploitation (grande faune)	-	Faible	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés	/	Limiter les impacts sur les grands mammifères	-	Très faible
		Effet du parc sur les chiroptères en phase exploitation	-	Faible		MR 13 : Entretien extensif de la végétation MR 16 : Mise en place de gîtes à chiroptères MR 18 : Renforcement des haies préservées	Préservation des zones de chasse des chiroptères	/	Nul
		Effet du parc sur les reptiles en phase exploitation	+	Faible		MR 13 : Entretien extensif de la végétation MR 15 : Mise en place d'hibernacula MR 18 : Renforcement des haies préservées	Préservation et favorisation des reptiles	+	Faible
		Effet du parc sur les amphibiens en phase d'exploitation	-	Faible	ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés ME 2 : Evitement du cours d'eau du Dounech	MR 13 : Entretien extensif de la végétation MR 14 : Mesures spécifiques aux amphibiens MR 15 : Mise en place d'hibernacula	Préservation et favorisation des amphibiens (habitats de repos)	/	Nul
		Effet du parc sur l'entomofaune et les autres taxons en phase exploitation	/	Nul		MR 13 : Entretien extensif de la végétation	Préservation et favorisation de l'entomofaune	+	Faible
	Fonctionnalités écologiques	Coupure du cheminement pour la faune	-	Faible		MR 8 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune et de maintenir l'identité paysagère du site MR 13 : Entretien extensif de la végétation	Limiter l'impact des clôtures sur la petite faune	-	Très faible

THEMATIQUE	ÉLÉMENT IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE DE L'IMPACT BRUT	IMPORTANCE DE L'IMPACT BRUT	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'IMPACT RÉSIDUEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL
					ÉVITEMENT	REDUCTION			
		Perte de corridor et d'habitats pour la grande faune	-	Faible	<p>ME 1 : Evitement des habitats naturels boisés</p> <p>ME 2 : Evitement du cours d'eau du Dounech</p>	<p>MR 1 : Plan d'intervention (travaux et chantier)</p> <p>MR 2 : Réduction des impacts sonores du projet</p> <p>MR 3 : Limitation de l'emprise des travaux et itinéraire de circulation</p> <p>MR 4 : Phasage des travaux hors période de reproduction</p> <p>MR 6 : Limitation de la pollution lumineuse</p> <p>MR 8 : Adaptation des clôtures afin de préserver les flux de la petite faune et de maintenir l'identité paysagère du site</p> <p>MR 13 : Entretien extensif de la végétation</p> <p>MR 14 : Mesures spécifiques aux amphibiens</p> <p>MR 15 : Mise en place d'hibernacula</p> <p>MR 16 : Mise en place de gîtes à chiroptères</p> <p>MR 19 : Réaménagement du site en fin d'exploitation</p>	Préserver des habitats d'espèces favorables	-	Très faible

VI. Compatibilité du projet avec les plans et programmes

Le projet de centrale solaire sur les communes de Savignac-sur-Leyze et Saint-Aubin est compatible avec :

- Le Plan Local de l'Urbanisme des Bastides en Haut Agenais Périgord ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine ;
- Le SDAGE Adour-Garonne.

Pour plus d'informations : **Pièce F – Compatibilité du projet p.182** de l'étude d'impact.



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LES DAX

☎: 05.58.74.84.10 – 📠: 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

AGENCE OCCITANIE

60 rue des Fossés – 82800 NEGREPELISSE

☎ : 05.63.02.10.47 – 📠: 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com